

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. JOSEPH ZAYED, président
Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire

**PROJET D'AGRANDISSEMENT
DU LIEU D'ENFOUISSEMENT
TECHNIQUE DE SAINTE-SOPHIE**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 24 novembre 2008 à 19 h
Pavillon de la jeunesse du
Club optimiste de Sainte-Sophie
2181, rue de l'Hôtel-de-ville
Sainte-Sophie (Québec)

AUDIO STÉNO TRANSCRIPT

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>	
SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2008		
SÉANCE DE LA SOIRÉE		
MOT DU PRÉSIDENT	3	
PRÉSENTATION DES REQUÉRANTS		
Mme SERENA D'AGOSTINO	22	
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LAVAL		
M. Guy Garand	24	
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DES LAURENTIDES		29
FRONT COMMUN QUÉBÉCOIS POUR UNE GESTION ÉCOLOGIQUE DES DÉCHETS		
M. Karel Ménard	31	
CENTRE DES FEMMES LES UNES ET LES AUTRES		
Mme Christine Vachon	34	
M. NORMAND BEAUDET	36	
WASTE MANAGEMENT INC.		
M. Martin Dussault - M. Daniel Brien - M. Pierre Légaré	39	
SUSPENSION DE LA SÉANCE		
REPRISE DE LA SÉANCE		
PÉRIODE DE QUESTIONS		
Mme SERENA D'AGOSTINO	63	
M. MARC-ANDRÉ MORIN	86	
M. NORMAND BEAUDET	134	
M. GUY GARAND	146	
Mme CHRISTINE VACHON	154	
M. KAREL MÉNARD	157	
Mme SERENA D'AGOSTINO	181	
M. KAREL MÉNARD	211	

L'an deux mille huit (2008), ce vingt-quatrième (24^e)
jour du mois de novembre :

LE PRÉSIDENT (M. JOSEPH ZAYED) :

Alors, je vous souhaite la plus cordiale bienvenue
à cette audience publique qui porte sur le projet
d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de
Sainte-Sophie par Waste Management inc.

Mon nom est Joseph Zayed et c'est moi qui
présiderai cette commission d'enquête et d'audience
publique.

Permettez-moi de prendre une quinzaine de minutes
pour vous présenter un petit peu les règles de
procédure.

En fait, le projet dont nous allons faire ensemble
l'analyse et l'examen ensemble aujourd'hui, demain
probablement aussi, rentre dans sa partie publique de
la procédure normale d'évaluation et d'examen des
impacts sur l'environnement. Il est donc actuellement
dans sa phase de consultation publique.

Quand est-ce que le BAPE intervient ? En fait, le BAPE intervient lorsque l'étude a déjà été jugée recevable par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et, en fait, elle a été rendue publique pour information pendant quarante-cinq (45) jours. Peut-être que plusieurs d'entre vous ont pris connaissance de ce projet pendant ces fameuses quarante-cinq (45) journées.

5

Donc, c'est ce qui a été fait du vingt-six (26) août au dix (10) octobre deux mille huit (2008). Pendant cette période, des citoyens, des groupes, des municipalités ont pris connaissance du projet et de l'étude d'impact.

10

Au cours de cette période, il y a eu six (6) requêtes adressées à la Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, madame Line Beauchamp.

15

Le mandat de la Commission, il s'échelonne sur une période de quatre (4) mois. La date officielle du début du mandat c'est aujourd'hui même, le vingt-quatre (24) novembre deux mille huit (2008), la veille du débat des chefs donc, et se terminera le vingt-quatre

20

25

(24) mars deux mille neuf (2009), c'est-à-dire c'est la date limite que nous sommes obligés de respecter pour la remise du rapport à la Ministre de l'Environnement et du Développement durable.

5

Durant ce mandat, la Commission enquêtera, tiendra une audience publique, c'est ce qui se fait actuellement bien sûr, et rédigera un rapport qui sera transmis à la Ministre.

10

Le rapport sera rendu public dans les soixante (60) jours suivant la date du dépôt à la Ministre.

Après la remise du rapport, la Commission, bien sûr, elle cesse d'exister.

15

Maintenant, quelques mots sur le rapport. À noter que la Commission, pour ceux et celles qui n'ont jamais participé encore à une démarche comme celle-ci, sachez que la Commission n'est pas décisionnelle. Dans son rapport, la Commission fait part à la Ministre de ses constatations, de son analyse et de ses recommandations. La Ministre tiendra compte du rapport de la Commission, de l'analyse environnementale qui lui sera remise par le ministère du Développement durable,

20

25

de l'Environnement et des Parcs et de l'ensemble du dossier.

La Ministre adressera ses recommandations pour une décision finale au Conseil des ministres.

Permettez-moi d'identifier les personnes qui sont en avant de la salle. Je vous présente à la table, à votre gauche, donc à ma droite, le porte-parole officiel du promoteur et je lui demanderais de présenter ses collègues, il s'agit de monsieur Martin Dussault.

M. MARTIN DUSSAULT :

Alors, bonsoir, Mesdames et Messieurs. Il me fait plaisir au nom de Waste Management de participer à cette audience publique et je vais vous présenter les gens qui vont m'accompagner tout au long de cette audience. D'abord à côté de moi immédiatement le directeur général des lieux d'enfouissement chez Waste Management, monsieur Daniel Brien.

M. DANIEL BRIEN :

Bonsoir.

M. MARTIN DUSSAULT :

Et nous accompagne également de la firme Tecsuit,
une firme expert en études environnementales, c'est lui
qui a réalisé l'étude d'impact avec son équipe, l'étude
d'impact qui accompagne le projet que nous vous
présentons ce soir, il s'agit de monsieur Pierre
Légaré.

M. PIERRE LÉGARÉ :

Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

Merci. À votre droite, vous avez la table des
personnes ressources des ministères et des organismes
qui ont été invités par la Commission pour fournir de
l'information à vous comme à la Commission, et je leur
demanderais de s'identifier ainsi que les gens qui les
accompagnent, s'il y a lieu. Tout d'abord par le

ministère du Développement durable, de l'Environnement et des parcs, monsieur Simard, si vous voulez présenter vos collègues.

M. ANDRÉ SIMARD :

Oui, bonsoir, monsieur Zayed et madame Bigué et bonsoir tout le monde. M'accompagne directement à ma gauche monsieur Claude Trudel du service des matières résiduelles pour tout l'aspect technique du dossier. Et dans la salle tout près, de la même direction que moi, Direction des évaluations environnementales, madame Audette, Francine Audette et Patrice Savoie de la Direction des évaluations environnementales et, de la Direction régionale, monsieur Robert Marcotte et également pour un aspect spécifique du dossier, le suivi de l'état de l'environnement, madame Carole Lachapelle et monsieur Éric Wagner.

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Donc, la CMM, la Communauté métropolitaine de Montréal.

M. SIMON LAFRANCE :

Bonjour. Je m'appelle Simon Lafrance, je suis conseiller en recherches au service de l'environnement de la Communauté métropolitaine de Montréal.

5

LE PRÉSIDENT :

Bienvenue. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

10

M. PIERRE-OLIVIER QUESNEL :

Bonjour. Je m'appelle Pierre-Olivier Quesnel. Je suis conseiller en aménagement du territoire pour la direction régionale des Laurentides au ministère de l'Agriculture. M'accompagne madame Johanne Minville, du Centre québécois d'inspection des aliments.

15

LE PRÉSIDENT :

20

Merci. Le ministère de la Santé et des Services sociaux.

25

M. JACQUES NORMANDEAU :

Bonsoir. Jacques Normandeau, de la Direction régionale de la Santé Publique et je ne suis accompagné de personne autre que moi-même.

5

LE PRÉSIDENT :

Bienvenue, monsieur Normandeau, et cher collègue. Municipalité de Sainte-Sophie.

10

M. ALEXANDRE LAROCHE :

Bonjour. Alexandre Larouche, je suis directeur du Service d'urbanisme pour la municipalité de Sainte-Sophie.

15

LE PRÉSIDENT :

Bonjour. Et finalement, la MRC La Rivière-du-Nord.

20

M. PIERRE GODIN :

Bonsoir. Je me présente, Pierre Godin. Je suis

25

directeur général pour la MRC Rivière-du-Nord et je suis seul ici ce soir.

LE PRÉSIDENT :

La Commission sera également en communication par écrit avec l'organisme Recyc-Québec. D'ailleurs, déjà dès vendredi, la Commission a jugé bon d'adresser une question à cet organisme, question d'ailleurs qui est publique, vous pouvez y avoir accès, bien sûr, par Internet.

Donc, la présentation rapide de la Commission. Outre moi-même, je suis accompagné de ma collègue, la commissaire madame Lucie Bigué.

Mme LUCIE BIGUÉ :

Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

Et j'en profite pour rappeler immédiatement que les commissaires ont été assermentés devant un juge de la Cour supérieure du Québec et qu'ils ont souscrit au

Code de déontologie du BAPE.

Quant à l'équipe, elle est formée de trois (3) analystes. Il y en a deux (2) présents en salle ce soir, donc à ma gauche madame Sylvie Mondor et monsieur Yvon Deshaies. Une troisième analyste se joindra à nous dans environ une semaine, il s'agira de madame Maude Durand.

La coordonnatrice que vous avez probablement rencontrée en entrant dans la salle, madame Anne-Lyne Boutin, accompagnée du conseiller en communication, en arrière de la salle, monsieur Hugo Demetriade, également responsables du registre de l'audience et j'y reviendrai dans quelques secondes.

Il y a aussi enfin madame Lucie Lepage, qui n'est pas ici, qui agira comme secrétaire de la Commission.

Mentionnons que tout ce qui est dit dans la salle au cours de cette audience est enregistré et les transcriptions seront disponibles dans les centres de consultation et dans le site Internet dans environ une semaine. D'ailleurs, deux (2) sténographes sont présents ce soir, il s'agit de monsieur Robert Tétrault

et madame Francine Langevin.

En fait, les centres de consultation, il y en a un centre temporaire qui est ici à la bibliothèque municipale de Sainte-Sophie. Vous avez les centres standards de la documentation du BAPE. Donc, un qui est à Montréal à la bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal et l'autre à Québec à l'édifice Lomer-Gouin, lieu où se situe le BAPE.

Toutes les informations sont également accessibles sur Internet, vous avez l'adresse électronique qui figure à l'écran et, pour plus de renseignements, vous pouvez aller à la table d'accueil à l'entrée ou encore vous pouvez composer deux (2) numéros que vous avez affichés à l'écran.

En ce qui a trait au processus général de l'audience publique, en fait, elle se déroule en deux parties. La première, celle-ci, celle qui commence aujourd'hui en fait, elle consiste à obtenir toute l'information possible sur le projet, ses impacts au moyen de questions. Donc, il ne s'agit pas d'émettre un commentaire. J'ai beau dire ça d'une commission à l'autre mais il y a toujours des personnes qui

contreviennent. Je suis reconnu pour être quelqu'un qui est un petit peu tolérant. Donc, si vous êtes... vous voulez abuser de ma tolérance, vous pouvez introduire une question par un préambule, mais s'il est trop long, je vais devoir vous rappeler à l'ordre.

5

Donc, les séances, donc ce soir à dix-neuf heures (19 h) et la suite sera annoncée au fur et à mesure, mais il y a de fortes chances pour que nous poursuivions demain à une heure trente (1 h 30) et demain soir à dix-sept heures (17 h) également, mais ça sera confirmé à la fin de la soirée.

10

La deuxième partie de l'audience publique, alors lors de cette deuxième partie, c'est à ce moment-là que nous souhaiterions avoir votre opinion et votre avis. Je préciserai la date du début de l'audience lors de la dernière séance de la première partie. En fait, c'est un peu compliqué cette fois-ci à cause de Noël, on joue très serré, donc, je ne peux pas gagner des jours assez facilement, là. C'est la raison pour laquelle je vous demande d'être patients mais dès la fin de la première partie de l'audience, je vous indiquerai quand débutera la deuxième.

15

20

25

Toutefois, pour des raisons d'organisation de logistique, nous vous prions de signaler votre intention de présenter un mémoire à la coordonnatrice de la Commission, et ceci dès ce soir, ça nous aiderait grandement. Donc, encore une fois, la coordonnatrice madame Anne-Lyne Boutin. Vous pouvez le faire donc dès maintenant et pas plus tard que le cinq (5) décembre.

5

Le dépôt des mémoires écrits devrait nous parvenir quatre (4) jours avant le début de la deuxième partie de l'audience, juste pour nous permettre de lire ces mémoires et de nous préparer.

10

Encore là une fois, vous allez voir que madame Boutin revient souvent, il faut que les mémoires soient acheminés à madame Anne-Lyne Boutin et vous avez les coordonnées. En fait, il s'agit d'indiquer le nom du projet et adresser au bureau d'audiences publiques à Québec.

15

Les mémoires seront rendus publics dès leur présentation et pourront être lus sur le site Internet du BAPE.

20

Je tiens à préciser que la Commission ne fait pas

25

le compte de ceux qui sont pour ou de ceux qui sont contre. Nous sommes vraiment intéressés à savoir les causes, les raisons et l'argumentation.

La Commission retiendra, pour les fins de ses travaux, une notion dite élargie de l'environnement qui dépasse le simple cadre biophysique et qui implique notamment les impacts sociaux et économiques.

Une autre dimension relativement nouvelle, c'est que nous allons également analyser le dossier conformément aux exigences du gouvernement du Québec prescrites dans sa Stratégie de développement durable deux mille huit - deux mille treize (2008 - 2013). Donc, en ce sens, le BAPE s'est donné un plan d'action de développement durable qui prévoit entre autres que la démarche d'analyse des commissions d'enquête sera guidée par les seize (16) principes du développement durable définis dans la *Loi sur le développement durable*.

Quelques mots maintenant sur le déroulement de la première séance de consultation.

Après mon exposé, le registre sera ouvert. Le

registre est situé en arrière de la salle et l'ordre d'inscription déterminera l'ordre de ceux et celles qui poseront les questions.

Ensuite, j'inviterai les requérants à expliquer brièvement les motifs invoqués à leur demande d'audience. Je vous rappelle qu'il y a eu six (6) requêtes d'adressées à la Ministre et donc que ça ne devrait pas être plus de cinq (5) minutes par requête. Donc, il s'agit tout simplement de faire lecture. Si les personnes ne sont pas ici, je ferai un bref résumé.

Ensuite, je demanderai au promoteur de faire une présentation du projet. Il s'est engagé, lors d'une rencontre préalable, à limiter son exposé à vingt-huit (28) minutes, vous voyez bien que je n'ai pas dit trente (30), j'ai dit vingt-huit (28) minutes. En fait, idéalement, ça aurait été vingt (20) mais le promoteur me disait que c'était extrêmement difficile de faire une présentation à vingt (20). Donc, j'ai accepté vingt-huit (28) minutes.

Donc, à noter que ces trois (3) présentations, la mienne, celle du promoteur et celle des requérants n'auront lieu que ce soir.

Ensuite, il y aura une petite pause d'environ quinze (15) minutes suivie d'une période de questions.

Le dernier point qui vise les règles de procédure à suivre pour assurer un bon déroulement de l'audience, et vraiment je compte... remarquez qu'il n'y a pas une foule extraordinaire mais quand même, il ne s'agit pas... c'est souvent dans les petites foules qu'il y a souvent des mésententes, donc je compte sur la collaboration de tous pour assurer respect mutuel et courtoisie. Vous pouvez être assurés des miens. Et je pense que vous pouvez... je voudrais être rassuré des vôtres aussi. Il faut donc éviter de tenir des propos inutilement blessants et je vous assure que la Commission n'en sera pas du tout impressionnée.

Je signale qu'exprimer son opinion exige d'accepter que les autres puissent également exprimer la leur.

Toutes les questions du public devront m'être adressées. Ceci s'applique également pour toutes les réponses aux questions. Donc, aucun échange direct ne devrait se faire entre le promoteur, les personnes ressources ou le public.

Le nombre de questions permis par intervenant sera de deux (2) et cette règle n'a pas pour but de limiter l'intervention du public, mais bien de permettre au plus grand nombre possible de participants de poser leurs questions. Tous auront la possibilité de se réinscrire pour poser d'autres questions.

5

Si, ce soir, je constate qu'il y a plusieurs intervenants qui désirent poser des questions, je vais essayer dans la mesure du possible de vous laisser la place. C'est sûr qu'on pourra, comme commissaires, intervenir ici et là. Si on voit que vos questions, bon, sont espacées, nous, on a toute une batterie de questions et nous commencerons à procéder avec nos propres questions. Et soyez assurés aussi qu'un de mes rôles ici est de vous permettre d'avoir réponse à votre question. Donc, si jamais vous posez une question, que ce soit au promoteur ou aux personnes ressources et que vous jugiez que vous n'avez pas eu réponse satisfaisante, soyez sûr que je serai votre complice pour m'assurer que les réponses satisfaisantes sortent.

10

15

20

Et voilà. Alors donc, à partir de maintenant, le registre est ouvert et les personnes qui ont l'intention de poser des questions, vous pouvez vous

25

enregistrer en arrière de la salle. Nous prendrons un premier bloc de dix (10) noms.

Il y a également en arrière de la salle un sondage du BAPE disponible pour connaître votre satisfaction.

Je vous signale enfin qu'à la demande de la Commission, le promoteur a organisé une visite publique des installations à laquelle vous êtes tous et toutes cordialement conviés. Celle-ci se déroulera demain matin et je laisserai le soin à monsieur Martin Dussault, je lui laisserai le soin de vous présenter les détails de cette visite. Évidemment, ça sera une visite fort matinale. Il est possible qu'il y ait de la neige, je pense qu'ils annoncent une quinzaine de centimètres cette nuit, peut-être qu'on sera moins malchanceux que ce qu'on prévoit, mais si c'était le cas, la visite tiendra toujours, mais on se retrouvera en bottes d'hiver.

Les personnes qui désirent se joindre à la Commission, bien sûr vous pouvez le faire et je vous demanderais de vous inscrire également en arrière de la salle auprès de madame Boutin. Donc, monsieur Dussault, si vous voulez nous donner quelques lignes

sur la visite de demain, heure de départ, heure de rencontre.

M. MARTIN DUSSAULT :

Alors, le départ est fixé à huit heures trente (8 h 30) ici même à la salle du Club optimiste. L'autobus sera dans le stationnement, donc, à compter de huit heures trente (8 h 30) et la visite devrait durer environ deux (2) heures, tout dépendant évidemment des questions qui nous seront formulées.

Alors, mes collègues seront disponibles pour répondre aux questions lors de cette visite.

LE PRÉSIDENT :

Je vous rappelle que demain dans l'autobus il n'y a aucun sténotypiste, de telle sorte que s'il y a des personnes de l'auditoire qui viennent à cette visite terrain et que vous posez des questions et dont les réponses sont importantes, bien, les réponses devraient... les questions devraient être posées en après-midi ou en soirée afin de pouvoir les enregistrer.

J'invite maintenant le premier requérant à présenter les motifs de sa demande d'audience, madame Serena D'Agostino.

REPRÉSENTATIONS DES REQUÉRANTS

Mme SERENA D'AGOSTINO :

Voilà, Monsieur Zayed, Madame Bigué, ma position. 5

Alors, j'ai écrit à la Ministre il y a un mois et quelque en demandant des audiences publiques concernant la demande d'agrandissement... je pensais que c'était encore LES mais j'ai compris que maintenant c'est LET de Sainte-Sophie. 10 15

Je vis dans les Laurentides depuis mil neuf cent quatre-vingt-six (1986) et je crois qu'on devrait tout faire pour préserver les qualités naturelles et la vocation récréo-touristique de cette magnifique région. Je ne sais pas si vraiment un gros dépotoir est compatible avec cette vocation. 20

Je fais partie du Comité consultatif en 25

environnement de la Ville de Prévost et je suis convaincue qu'il faut sensibiliser la population à la réduction des déchets à la source.

Le LES de Sainte-Sophie m'inquiète, car il cause la pollution des eaux profondes – et c'est un sujet que je peux approfondir avec une étude de World Watch que j'ai amenée ici, je la déposerai en arrière après – parce que la pollution des eaux profondes, là, à la différence de la pollution des lacs et des rivières, c'est une pollution dont il est plus difficile de se débarrasser. C'est quelque chose vraiment qu'on lègue pour vraiment longtemps aux générations futures.

Cette pollution a déjà été mise en évidence lors des audiences de deux mille trois - deux mille quatre (2003 - 2004). C'est un problème difficile à résoudre.

Les audiences du BAPE sur ce sujet devraient du moins sensibiliser la population et les politiciens : comment se fait-il que l'enfouissement des déchets soit une activité rentable ? Quelqu'un m'a signalé un petit documentaire qui a paru à *Enquête* le six (6) novembre, qui est disponible sur le web, sur ce sujet.

De plus, on voudrait savoir qu'est-ce qu'on enfouit et en quelle quantité. Apparemment, le contrôle sur ces données, je le sais pas si c'est vraiment un contrôle... si on a vraiment des informations précises sur ça, si la municipalité, en particulier, fait ces contrôles-là.

5

Alors, ça, c'était quelques questions que j'ai posées pour ouvrir. J'en ai d'autres, mais je vais m'inscrire pour poser les autres questions.

10

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Merci, Madame. J'invite maintenant monsieur Guy Garand du Conseil régional de l'environnement de Laval.

15

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LAVAL

20

M. GUY GARAND :

Monsieur le Président, Madame la Commissaire, membres de la Commission, bonsoir.

25

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir.

M. GUY GARAND :

Lettre qui a été adressée à madame Line Beauchamp le six (6) octobre deux mille huit (2008).

"Madame la Ministre, suite à la publication de l'étude d'impact sur le projet cité en rubrique, les quatre (4) Conseils régionaux de l'environnement de la région métropolitaine, Montréal, Laval, Laurentides, Lanaudière, sollicitent conjointement par la présente la tenue d'audiences publiques par le Bureau d'audiences publiques de l'environnement (BAPE) sur ce projet.

Le projet envisage que la capacité de ce lieu d'enfouissement soit augmentée de 27,8 millions de tonnes, il nécessite

*l'agrandissement de l'aire
d'exploitation sur une superficie
de 96 hectares et cela permettrait
de poursuivre son exploitation pour
approximativement les 25 prochaines
années et à un rythme effréné de
1,25 million de tonnes métriques
par année en période de pointe.
De plus, pour réaliser le projet,
le promoteur serait obligé de
couper 71,5 hectares de forêt et
engendrerait la perte de ,5 hectare
de marécages et 3 hectares de
milieux humides.*

*Compte tenu des problèmes existants
et des nuisances qui affectent ce
site depuis plusieurs années, il
nous semble nécessaire, au nom du
droit des citoyens vivant à
proximité, à connaître et à
discuter des éléments pouvant
affecter leur milieu de vie, que
ces aspects soient abordés dans le
cadre d'audiences publiques.*

Plus précisément, notre demande est

*motivée par l'ensemble des éléments
qui se retrouvent dans le rapport
no 189 du mois d'avril 2004 du
BAPE.*

*Ce projet d'agrandissement dépasse
les problématiques locales pour
rejoindre celles de la gestion des
matières résiduelles de la grande
région montréalaise (la moitié de
la population du Québec y vit).*

*Nous souhaitons vous rappeler que
dans le domaine de la gestion des
matières résiduelles, les CRE ont
pour principe de rechercher et de
mettre en application des solutions
plus écologiques qui soient en
proposant des moyens d'action et
des stratégies basés sur les 3R-V.*

*Dans cette perspective, nous
croyons que l'enfouissement massif
de matières résiduelles pour la
plupart recyclables ou compostables
ne doit absolument pas être
favorisé.*

Nous estimons de plus que le

*contexte dans lequel ce projet est
présenté ne respecte pas les
objectifs de valorisation de la
politique québécoise de la gestion
des matières résiduelles 1998 -
2008 et que dans le passé les
efforts requis n'ont pas été mis en
place pour atteindre les objectifs
fixés par ladite politique.*

5

*Aujourd'hui, nous vous demandons de
tenir compte des impacts négatifs
vécus dans le passé et à venir en
raison de la présence de sites et
du gigantisme de ce projet.*

10

*Veillez agréer, Madame Beauchamp,
nos expressions..."*

15

C'est pourquoi on est ici ce soir.

LE PRÉSIDENT :

20

Merci, Monsieur.

25

M. GUY GARAND :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

J'invite madame Anne Léger du Conseil Régional de l'Environnement des Laurentides, si elle est ici. Elle n'y est pas ?

5

10

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DES LAURENTIDES

LE PRÉSIDENT :

En fait, l'essentiel de son propos, je vous le lis, en fait, ce sont deux (2) paragraphes surtout :

15

"Ce projet d'agrandissement dépasse les problématiques locales pour rejoindre celles de la gestion des matières résiduelles de la grande région montréalaise. Nous souhaitons vous rappeler que dans le domaine de la gestion des matières résiduelles, les CRE ont

20

25

pour principe de rechercher et de mettre en application les solutions les plus écologiques qui soient en proposant des moyens d'action et des stratégies basés sur les 3R-V. Dans cette perspective, nous croyons que l'enfouissement massif des matières résiduelles, pour la plupart recyclables ou compostables, ne doit absolument pas être favorisé.

5

10

Nous estimons de plus que le contexte dans lequel ce projet est présenté ne respecte pas les objectifs de valorisation de la politique québécoise de la gestion des matières résiduelles 1998 - 2008 et que dans le passé les efforts requis n'ont pas été mis en place pour atteindre les objectifs fixés par politique québécoise de gestion de matières résiduelles. Aujourd'hui, nous vous demandons de tenir compte des impacts négatifs passés et à venir en raison de la

15

20

25

*présence de ce site et du
gigantisme du projet. Veuillez
agréer, Madame la Ministre,
l'expression de nos bons
sentiments."*

5

Monsieur Karel Ménard du Front commun québécois
pour une gestion écologique des déchets. Bonsoir,
Monsieur Ménard.

10

**FRONT COMMUN QUÉBÉCOIS
POUR UNE GESTION ÉCOLOGIQUE DES DÉCHETS**

M. KAREL MÉNARD :

15

Bonsoir, Monsieur le Président, Madame la
Commissaire, Mesdames, Messieurs. Donc, une lettre que
nous avons envoyée à Madame la Ministre le huit (8)
octobre dernier. Donc :

20

*"Demande d'audiences publiques lieu
d'enfouissement technique Sainte-
Sophie. Madame la Ministre, par
la présente, le Front commun
québécois pour une gestion*

25

écologique des déchets sollicite la tenue d'audiences publiques sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Sainte-Sophie par Waste Management inc.

5

En effet, il nous apparaît que ce projet, tant par son ampleur que par sa durée, doit faire l'objet d'un large débat public, notamment pour les raisons suivantes : Les besoins exprimés par le promoteur nous paraissent disproportionnés dans le contexte actuel de la gestion des déchets; les cinq secteurs de la Communauté métropolitaine de Montréal rendront publiques, en décembre prochain, leurs propositions quant aux alternatives à l'enfouissement, et ce, dans une perspective d'autonomie régionale; votre gouvernement s'apprête à dévoiler une suite à la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

10

15

20

25

1998 - 2008 qui établira plusieurs mesures afin de limiter le recours à l'élimination; la distance de ce lieu d'enfouissement technique par rapport aux générateurs de matières résiduelles contribuera, de façon significative, à la production de gaz à effet de serre due au transport des camions le desservant et; la possibilité réelle que ce lieu d'enfouissement technique contamine irrémédiablement l'importante nappe phréatique sur laquelle il est situé, risquant ainsi d'hypothéquer l'approvisionnement en eau de qualité pour les résidants de Sainte-Anne-des-Plaines. En vous remerciant de l'attention que vous portez à la présente demande, veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos meilleurs sentiments."

Et c'est signé par moi-même, Karel Ménard,

directeur général.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Ménard.

5

M. KAREL MÉNARD :

Merci.

10

LE PRÉSIDENT :

Madame Christine Vachon du Centre des femmes les
Unes et les Autres.

15

CENTRE DES FEMMES LES UNES ET LES AUTRES

Mme CHRISTINE VACHON :

20

*"Madame la Ministre, par la
présente, nous sollicitons la tenue
d'audiences publiques du Bureau
d'audiences publiques sur
l'environnement pour le projet.*

25

Ce projet d'agrandissement nécessiterait le déboisement de 71.5 hectares, la perte de 0,5 hectare de marécages ainsi que de 3 hectares de milieux humides. Nous, du Centre de femmes les Unes et les Autres, prônons la réduction, la réutilisation et le recyclage des matières résiduelles. Nous appelons à la responsabilisation de ceux et celles qui produisent des déchets.

C'est pour ces raisons qu'il nous apparaît important d'avoir des audiences publiques afin de rejoindre les objectifs que la société québécoise s'est donnés de réduire l'enfouissement des déchets. Ainsi, comme collectivité, nous pouvons offrir et conserver au Québec en santé pour les générations futures."

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci à vous, Madame. Et finalement, je vous donne les grandes lignes de la lettre de la requête de monsieur Normand Beaudet, c'est une lecture partielle.

5

M. NORMAND BEAUDET

10

LE PRÉSIDENT :

Ce projet d'agrandissement nécessiterait le déboisement de 71,5 hectares, la perte de 0,5 hectare de marécages ainsi que de 3 hectares de milieux humides. Nous, du centre... attendez un petit peu, là. Excusez-moi.

15

"Le promoteur demande..."

Je pense que je vais toute vous la lire.

20

"En tant que citoyen préoccupé par l'environnement et demeurant à quelques kilomètres du dépôt, je suis scandalisé par la demande du promoteur. J'emprunte la route

25

158, où circulent de nombreux camions à ordures et l'importation massive de déchets à Sainte-Sophie (1 million par année dont plus de 80 % proviennent de l'extérieur de la région) c'est préoccupant à plusieurs niveaux :

- La déresponsabilisation des régions exportatrices de déchets
- La production jusqu'à ce jour occultée de gaz à effet de serre des camions qui transportent les déchets à Sainte-Sophie (plus ou moins 400 par jour)
- Le déferlement des camions dans les secteurs avoisinant le dépotoir
- La contamination (prouvée en audiences de 2003) de l'eau souterraine et le risque accru de contamination avec des volumes aussi importants.

Le promoteur demande l'autorisation pour importer 1 million de tonnes par année pendant 25 ans en arguant que ce volume est nécessaire pour

la rentabilité de l'entreprise.
Pourquoi les profits du promoteur
seraient l'unique motif retenu pour
déterminer le volume de déchets
annuels enfouis et importés à
Sainte-Sophie quand on sait que les
dépotaires ailleurs au Québec sont
parfaitement rentables avec 50,000
tonnes par année ?
THINK BIG - pensez grand - diront
certains, mais est-ce pertinent
quand cela va à l'encontre du
principe de régionalisation-
responsabilisation ? La CMM (Laval
et Montréal = principaux
exportateurs de déchets à Sainte-
Sophie) demande actuellement à ses
membres de déposer pour décembre
2008 un estimé de la
régionalisation (c'est-à-dire gérer
sur son territoire les déchets qui
y sont générés). Il serait
essentiel que le BAPE fasse la
lumière sur la faisabilité de
réduire graduellement le volume

5

10

15

20

25

*annuel de déchets importés à
Sainte-Sophie.*

*Les mesures d'atténuation et le
comité de vigilance (que certains
qualifiaient de bidon et de
potentiellement en conflit
d'intérêts pour certains membres)
ont-ils donné des résultats ?*

*Voici donc, Madame la Ministre, les
principaux motifs pour lesquels je
vous demande de tenir des audiences
publiques du BAPE."*

Signé Normand Beaudet.

Alors, voilà, ça termine la liste des requêtes.
Et maintenant, j'inviterais le promoteur à faire sa
présentation.

WASTE MANAGEMENT INC.

M. MARTIN DUSSAULT :

Alors, merci, Monsieur le Président. Encore une

fois, Mesdames, Messieurs, bonsoir et bienvenue à cette audience publique à laquelle il nous fait plaisir de participer et de poursuivre le dialogue avec la population qui a été entamé il y a quelques années déjà, notamment à l'occasion des audiences publiques qui avaient eu lieu ici même à la fin deux mille trois (2003), début deux mille quatre (2004).

5

Alors, au cours des prochaines minutes, nous allons aborder les thèmes suivants, d'abord un rappel de l'entreprise Waste Management, la gestion environnementale qui a été faite par notre entreprise depuis deux mille trois (2003). Alors, la gestion environnementale qui a été réalisée à nos installations depuis deux mille trois (2003), la nécessité du projet, la continuité des activités tel que proposé pour la poursuite des opérations, la prévention et l'atténuation des impacts et finalement les avantages pour la communauté.

10

15

20

D'abord, Waste Management est une entreprise qui offre des services aux collectivités. Nous sommes présents aux quatre (4) coins de l'Amérique du Nord, notamment par des activités de collecte et de transport. Nous opérons cent cinq (105) centres de

25

tri, deux cent soixante-dix-sept (277) lieux d'enfouissement dont plus du tiers mettent en valeur les biogaz comme nous le faisons ici à Sainte-Sophie.

Au Québec, nous avons trois (3) lieux d'enfouissement, celui de Magog, celui de Saint-Nicéphore à Drummondville, de même que celui de Sainte-Sophie qui fait l'objet des discussions de ce soir.

Nous sommes également présents dans des activités de collecte sélective, tout ça grâce au travail de nos trois cents (300) employés à travers la province, nous pouvons desservir plusieurs milliers de foyers, d'entreprises et d'institutions.

À Sainte-Sophie, nous offrons également cette gamme de services de récupération, de collecte, de transport et d'élimination des matières résiduelles et nous avons ici des retombées de plusieurs millions de dollars de par nos activités. D'ailleurs, nous générons plus d'une centaine d'emplois à la division de Sainte-Sophie, dont une trentaine de personnes travaillent au site. Et nous valorisons les biogaz par l'alimentation en énergie de l'usine de papier fin Cascade à Saint-Jérôme.

Avant d'aller plus loin, je vais vous permettre de nous localiser sur la carte. La propriété de Waste Management est située ici sur la 1ère Rue, donc l'agglomération de Saint-Jérôme se trouve ici. Donc, le site est situé à six kilomètres (6 km) à vol d'oiseau à l'est de Saint-Jérôme. L'autoroute 15 se situe ici et la 158 qui nous amène jusqu'au chemin Val-des-Lacs qui nous amène à nos installations. La municipalité de Saint-Anne-des-Plaines se situe au sud alors que celle de Mirabel se situe dans ce secteur.

5

10

Avant d'aller plus loin vous parler de la poursuite de nos activités et du futur de nos opérations, laissez-moi revenir en deux mille trois (2003) et deux mille quatre (2004), qui est le point de départ de nos discussions que nous avons eues avec vous et nous avons, à l'époque des audiences publiques tenues ici même, pris un certain nombre d'engagements, finalement cinq (5) principaux engagements que nous avons respectés au cours des dernières années. Et le débat de deux mille trois (2003) avait certainement porté le plus sur la sécurisation de l'ancien site qui avait été opéré avant notre arrivée d'Intersan et Waste Management à Sainte-Sophie.

15

20

25

Donc, nous nous étions engagés à mettre en place plusieurs mesures pour sécuriser cet ancien site-là, dont notamment l'interception des eaux de lixiviation et du biogaz dans l'ancien site. Donc, nous avons aménagé une tranchée périphérique pour permettre de soutirer et capter ces eaux.

5

Ces eaux-là ont été traitées et les biogaz ont été acheminés au système de valorisation. Et finalement, les anciennes lagunes de traitement des eaux ont toutes été démantelées et vidées. À ce moment-là, elles créaient une pression sur l'ancien site, ce qui n'est plus le cas maintenant.

10

Tout ça a pour résultat l'amélioration de la qualité de l'eau souterraine au pourtour de nos installations, un effluent de meilleure qualité et finalement un meilleur contrôle et une valorisation efficace des biogaz.

15

Ces engagements-là, entre autres, nous continuons à les respecter, nous allons continuer de le faire et il y avait également la protection de l'eau potable à Sainte-Anne-des-Plaines. Donc, il y a eu un protocole qui a été mis de l'avant en deux mille trois (2003)

20

25

avec la municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines pour assurer mensuellement et annuellement un suivi serré de la qualité de l'eau potable.

Nous nous étions également engagés à régler le problème des goélands et le programme qui a été mis sur pied avec l'autorisation du Service canadien de la Faune a permis de réduire substantiellement l'achalandage des goélands aux installations de l'ordre de soixante-dix (70) à soixante-quinze pour cent (75 %).

Nous nous étions également engagés à mettre en valeur les biogaz et, quelques semaines après l'audience publique, nous avons tenu notre engagement, nous avons mis en valeur le biogaz dans le cadre d'une entente. Tout comme le fonds de valorisation agricole, nous nous étions engagés à créer un fonds pour dynamiser l'agriculture.

Le projet qui vous est présenté a pour but de poursuivre la desserte de la clientèle actuelle. Donc, avant de dessiner le projet, nous avons dû d'abord déterminer les besoins auxquels le projet allait répondre. Donc, nous allons continuer à desservir la

population des Laurentides, de Lanaudière et de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Au cours des prochaines années, ces territoires vont connaître une croissance démographique de l'ordre de dix-sept virgule deux pour cent (17,2 %) sur la durée du projet, de sorte que la population actuelle de l'ordre de quatre millions (4 M) va augmenter autour de cinq millions (5 M) d'ici vingt-cinq (25) ans.

Nous avons également tenu en compte l'objectif d'atteindre soixante-cinq pour cent (65 %) de taux de valorisation au cours des prochaines années, ce qui fait en sorte que les besoins seront de l'ordre de soixante-trois (63 M) à soixante-neuf millions (69 M) de tonnes de matières résiduelles qui ne pourront pas être récupérées malgré tous les efforts qui sont déployés.

Pour répondre à ces besoins-là, actuellement il y a cinq (5) principaux lieux d'enfouissement qui permettent de desservir les soixante-trois (63 M) à soixante-neuf millions (69 M) de tonnes que j'ai mentionnées il y a quelques instants.

La capacité disponible actuellement qui est autorisée dans ces cinq (5) principaux lieux d'enfouissement est de l'ordre de vingt-deux millions (22 M) de tonnes, ce qui fait qu'au cours des prochaines années il y aura des besoins à combler de l'ordre de quarante et un (41 M) à quarante-sept millions (47 M) de tonnes. C'est dans ce contexte-là que s'inscrit notre projet ici même à Sainte-Sophie de l'ordre de vingt-huit millions (28 M) de tonnes.

5

10

Maintenant, pour vous présenter les aspects plus techniques du projet, je vais vous inviter... je vais inviter à nous joindre monsieur Daniel Brien, directeur général de nos installations.

15

M. DANIEL BRIEN :

Merci Martin. Bonsoir, Mesdames et Messieurs. Tout d'abord, c'est un projet, c'est pour continuer la desserte de notre clientèle actuelle dans des installations sécuritaires. Ce sont des installations nécessaires pour la poursuite de l'élimination de façon sécuritaire de notre clientèle actuelle.

20

On présente un projet à long terme sur vingt-cinq

25

(25) ans avec plus ou moins le même tonnage qu'on a actuellement et des pointes pouvant atteindre jusqu'à un million deux cent cinquante mille tonnes par année (1 250 000 T/an).

Les impacts, l'étude sur les impacts a été regardée en fonction du tonnage maximal.

C'est un site qui sera conforme avec la réglementation actuelle, de même que la nouvelle réglementation qui va rentrer en vigueur pleinement au mois de janvier prochain, entre autres les distances par rapport aux prises d'eau, par rapport aux cours d'eau comme tels. Il y a une zone tampon qui sera conservée sur la périphérie du site au complet, une zone tampon de cinquante mètres (50 m) pour nous permettre d'intervenir, de faire des travaux au besoin. Et le tout est conforme avec le schéma d'aménagement de la MRC et Rivière-du-Nord. Le schéma c'est zoné pour des activités d'enfouissement, donc on est déjà conforme avec le schéma.

Si on regarde plus en détail nos installations, le chemin Val-des-Lacs qui communique directement de la 158 jusqu'à l'entrée principale du site, ici ce qu'on

voit, c'est l'ancien site qui a été exploité entre soixante-quatre ('64) à quatre-vingt-onze ('91) pour les secteurs ici et le dernier secteur de quatre-vingt-onze ('91) à deux mille cinq (2005). Ce qu'on voit ici, la zone en exploitation qui a été autorisée avec le dernier projet qu'on a eu, qu'on a présenté en deux mille trois (2003), c'est le secteur qu'on exploite actuellement et qui sera complété en deux mille dix (2010).

5

La zone à côté en vert, c'est le secteur proposé, le quatre-vingt-seize hectares (96 ha) qu'on propose pour la poursuite de nos opérations.

10

Vous voyez aussi la localisation du système de traitement des eaux qui collecte les eaux du vieux site et du site en exploitation.

15

Avant la mise en déchets, il est important de procéder à l'imperméabilisation de nos cellules d'enfouissement. Ce qu'on veut s'assurer, c'est qu'il y a une barrière étanche entre le fonds des déchets et la nappe phréatique sous-jacente pour la protection de l'environnement. Ici, c'est une coupe type qu'on voit, de façon schématisée. Si on regarde de bas en haut, le

20

25

sol naturel, ensuite de ça on vient mettre ce qu'on appelle une natte bentonitique. Une natte bentonitique, c'est deux (2) géotextiles entre lesquels on met de la poussière de bentonite, la bentonite étant une argile imperméable. Aussitôt que ce matériel-là est humidifié, les particules vont gonfler et va devenir imperméable.

5

Par la suite, on va mettre ce que vous voyez en noir sur le schéma, deux (2) membranes synthétiques en polyéthylène haute densité. Ce sont des gros plastiques qui sont fusionnés un sur l'autre qu'on met sur l'ensemble du fond de la cellule pour vraiment faire une barrière physique entre les déchets et la nappe phréatique et le sol sous-jacent.

10

15

Entre les deux (2) membranes, ce que vous voyez hachuré ici, on appelle ça un géonet, c'est une couche qui nous sert de drainage pour collecter les eaux soit de la construction ou, s'il y avait une imperfection au niveau de la première membrane, ces eaux-là seraient collectées entre les deux (2) membranes par le géofilet et les systèmes de collecte ici.

20

Par-dessus ces trois (3) couches de membranes

25

imperméables en vert ici, on vient mettre un géotextile de protection, c'est un tissu très épais, pour pouvoir ensuite de ça asseoir la pierre nette, la couche de drainage avec les tuyaux perforés qui, eux, vont nous servir à collecter les eaux qui percolent au travers des déchets, qu'on appelle les eaux de lixiviation. C'est important de recueillir ces eaux-là et de les pomper pour les envoyer vers la filiale de traitement.

5

Une fois que tout ça est en place, ensuite de ça, on peut déposer les déchets par couches successives.

10

Les eaux de lixiviation sont recueillies sur le site et acheminées par des stations de pompage, de la tuyauterie, vers l'usine de traitement. Ce qu'on voit ici, c'est l'usine de traitement des eaux de lixiviation qui est déjà en opération sur le site, on va poursuivre l'opération de cette usine-là pour les futures cellules qui seront développées. Donc, au besoin, on va rajouter des stations de pompage et des conduites additionnelles pour acheminer les eaux de lixiviation vers cette usine de traitement des eaux-là.

15

20

On va aussi poursuivre la collecte et la valorisation des biogaz. Ce qu'on voit sur la photo

25

ici, c'est le système d'extraction de biogaz, c'est-à-dire qu'au travers des masses de déchets, on met des conduites perforées, des tranchées avec de la pierre et des conduites perforées pour venir aspirer les gaz qui sont générés par la décomposition des déchets. La matière organique qui se décompose génère du biogaz, qui est principalement composé de méthane et de CO₂, et on vient aspirer de façon mécanique ces gaz-là au travers la masse de déchets et tout ça est acheminé soit vers l'incinérateur, la torchère à haute température ou, comme c'est le cas à Sainte-Sophie, c'est envoyé dans un poste de compression ici qui est opéré par Gaz Métropolitain, qui, eux, acheminent les gaz sur treize kilomètres (13 km) jusqu'à l'usine de papier Rolland Cascade, qui l'utilise pour ses besoins énergétiques.

5

10

15

Maintenant, au niveau de la prévention des impacts, plusieurs mesures sont mises de l'avant sur le site pour prévenir les impacts potentiels d'une telle opération.

20

Lors de l'arrivée des camions, tous les camions, comme on le voit sur la photo, doivent obligatoirement passer sur le poste de pesée au travers du détecteur de

25

matières et transmis dans le rapport annuel au ministère de l'Environnement.

La compagnie possède aussi différents systèmes de gestion environnementale. On a une politique environnementale de la compagnie, on a des manuels de gestion environnementale aussi et tous les employés, les opérateurs sur le site, les gens à la balance sont formés en fonction des procédures de la compagnie et des bonnes pratiques au niveau d'un site d'enfouissement pour s'assurer de la conformité de nos opérations.

On fait aussi des entretiens préventifs au niveau des différents équipements sur le site, les systèmes de traitement des eaux, captage des gaz, des entretiens qui sont faits périodiquement. Et aussi on a une procédure en cas d'incident, s'il arrivait une défectuosité d'un système, on a tout un système pour ces cas-là et aussi des intervenants externes, par exemple les pompiers de la Ville de Sainte-Sophie sont aussi formés pour intervenir sur nos installations.

On met des systèmes en place performants, mais on veut aussi s'assurer que ces systèmes-là performant

comme il faut, donc on a des programmes de suivi et de contrôle qui sont faits sur le site et en périphérie du site, on va échantillonner les eaux souterraines en périphérie du site. On a des forages tout le tour du site à l'intérieur du site pour s'assurer de la qualité des eaux souterraines, de même que les eaux de lixiviation qui sont traitées, on doit les analyser avant le rejet vers l'environnement.

5

Toutes ces mesures-là sont prises par des consultants indépendants. C'est envoyé à des laboratoires accrédités indépendants et le tout est compilé dans le rapport annuel et transmis au ministère de l'Environnement.

10

Je vais maintenant céder la parole à monsieur Légaré, l'expert qui a fait l'étude des impacts d'une telle opération.

15

M. PIERRE LÉGARÉ :

20

Merci Monsieur Brien. Bonsoir, Mesdames, Messieurs. Donc, je suis avec la firme Tecsult, une firme indépendante qui a été mandatée par Waste Management pour réaliser l'étude d'impact.

25

Cette étude a été réalisée conformément à une directive qui a été émise par le ministère de l'Environnement, selon la procédure qui a été établie. Elle a été aussi réalisée à l'aide d'un processus participatif. Au cours de la réalisation de l'étude, nous avons tenu des ateliers de travail et des sessions d'informations qui ont été... des informations qui ont été transmises pour inviter le public à participer à ces différents sessions.

5

10

Ces sessions ont permis d'échanger avec les citoyens, des voisins du site, les organismes concernés du milieu, de façon à ce qu'on puisse tenir compte de leur avis et interrogations, répondre en partie à leurs interrogations durant la réalisation de l'étude d'impact.

15

Donc, il y a eu une information qui a été, comme vous voyez, assez intense. La publication d'un bulletin Enviroxpress qui a été envoyé dans tous les foyers de la MRC, des communiqués, des lettres pour faire des invitations à cette préconsultation. Donc, il y a eu au cours de ces trois (3) sessions de participation des voisins et représentants de l'organisme du milieu avec qui nous avons pu

20

25

travailler.

Donc, résultat de cette préconsultation, ça a été des compléments d'études qui ont été requis par les gens, entre autres un des éléments, ça a été l'examen des conditions de circulation, particulièrement à l'entrée du site. Donc, on a pu développer une petite procédure pour améliorer les choses de ce côté-là.

Et aussi des précisions sur la provenance des déchets, qui était un sujet qui a été beaucoup discuté lors de cette préconsultation. Des réalisations aussi qui... Waste Management, suite à l'écoute des préoccupations, a mis en place un équipement de récupération de matériaux secs sur le site et poursuit aussi des approches pour éventuellement valoriser les biogaz excédentaires qui pourraient résulter du projet.

Maintenant, les impacts comme tels ont été évalués autant sur le milieu naturel que sur le milieu humain et je vais commencer par le milieu humain. Il y a divers impacts qui ont été bien identifiés, donc, et des mesures d'atténuation aussi qui sont proposées dans l'étude pour en limiter les effets. Donc, un des impacts, c'est les émissions de biogaz. Évidemment,

ces biogaz sont captés, donc c'est un peu la mesure d'atténuation qui accompagne les émissions de biogaz, et sont détruits et, en l'occurrence, dans ce cas-ci, sont valorisés à l'usine de Cascade qui est localisée à Saint-Jérôme.

5

Deuxième impact sur le milieu naturel, ça a été effectivement la perte de soixante et onze virgule cinq hectares (71,5 ha), il y en a plusieurs qui l'ont souligné tout à l'heure. Donc, ce qui est prévu à cet égard-là, c'est la coupe graduelle, au fur et à mesure de l'avancement des besoins et la revégétalisation des cellules qui sont fermées. Donc, ça permet de limiter les effets associés au déboisement.

10

Il y a également la perte d'un milieu humide. On a trouvé, en faisant les études, un milieu humide, une tourbière d'une soixantaine d'hectares qui est à proximité du site et il y aura une partie de cette tourbière-là qui sera affectée. Donc, il s'agit de certainement faire une protection le long de la limite sud du site pour limiter la circulation de la machinerie et s'assurer que cette machinerie-là ne circulera pas dans ce milieu humide du côté où il est à l'extérieur du site et aussi des démarches en vue de la

15

20

25

compensation puisque c'est un milieu important, donc qui mérite compensation. Donc, il y a une mesure à cet égard-là.

Évidemment, il y a une faune qui habite ces milieux, ces milieux boisés. Donc, également, cette faune-là sera dérangée, sera affectée par les travaux d'aménagement et pour l'instant, il n'y a pas de mesures d'atténuation qui ont été requises ou identifiées.

Le site est dans un milieu agricole, donc est zoné agricole, zoné vert, et il y a quatre-vingt-six hectares (86 ha) donc de ce milieu agricole qui devront être voués à d'autres fins que l'agriculture et, dans ce cadre-là, la mesure d'atténuation, ça a été la poursuite de l'appui au fonds de valorisation agricole qui a été mis en place dans le cadre du précédent projet.

Là, finalement, le rejet des eaux de lixiviation, ces eaux sont rejetées actuellement dans le ruisseau Castor. Elles le seront dans le futur dans la rivière Jourdin et la mesure d'atténuation c'est effectivement leur traitement de façon à ce que le rejet soit fait de

la meilleure qualité possible pour éviter d'impacter le milieu naturel.

D'autres impacts sur le milieu humain maintenant, bien c'est sans doute l'augmentation du camionnage; si on passe d'un million (1 M) à un million deux cent cinquante mille (1 250 000) tonnes, bien, il y a une augmentation du camionnage. C'est un des impacts sur la circulation effectivement et la mesure d'atténuation c'est qu'à terme, compte tenu de l'augmentation naturelle de la circulation sur la 158 et de l'ajout des camions qui viendront au lieu d'enfouissement technique, il y a lieu peut-être de prévoir à long terme l'ajustement du feu de circulation de façon à améliorer le débit.

En deuxième lieu, c'est l'augmentation du niveau sonore. Donc, lors des travaux de construction particulièrement, il y a du bruit, il y a des machineries qui sont nécessaires pour construire. Il y a des machineries qui sont nécessaires aussi sur le site pour gérer le site, pour compacter les déchets, pour les étendre et les camions qui viennent, donc tout ça, ça fait du bruit. Donc, il y a un écran acoustique qui est prévu le long de la lère Rue et du côté ouest

du site, de façon à limiter les effets ou les inconvénients pour le voisinage.

Le site est aussi traversé par des sentiers équestres et des sentiers de VTT. Donc, il y aura discussion avec les organisations concernées de manière à relocaliser ces équipements-là de façon à ce qu'il n'y ait pas d'impact de ce côté-là.

Il y a également des goélands. Au site, on a vu en deux mille quatre (2004), il y avait beaucoup de goélands, il y a eu des mesures prises depuis ce temps-là, un programme intensif de contrôle des goélands qui a porté ses fruits. Donc, la mesure d'atténuation à cet égard-là c'est de maintenir le programme de contrôle des goélands de façon à réduire leur présence sur le site et au voisinage.

Finalement, bien, il y a les odeurs, qui est aussi une préoccupation qui est ressortie dans les préconsultations et la mesure d'atténuation, c'est toujours le captage le plus actif possible du biogaz et soit sa destruction par les torchères ou encore leur valorisation, et préféablement leur valorisation.

Donc, à la fin de l'exploitation, il y aura un fonds de post-fermeture qui sera mis en place, doté de vingt-huit millions de dollars (28 M\$) pour couvrir les frais pour l'entretien à long terme du site une fois qu'on en a terminé l'exploitation puisqu'on doit faire un suivi à très long terme de la qualité de l'eau et de d'autres paramètres. Donc, ce fonds-là va être mis en place tout au cours de l'exploitation.

5

Il y a l'inspection aussi régulière du site qui va se faire dans sa vie future, donc une fois que l'exploitation va être finie, tout comme elle se fait présentement, et l'entretien des systèmes de traitement des lixiviats et des biogaz puisque même une fois le site fermé, il faut quand même continuer à entretenir le traitement des lixiviats et des biogaz jusqu'à tant que les déchets soient complètement inertes.

10

15

Et finalement, bien, à très long terme, on voit qu'il y a certaines possibilités d'utilisation communautaire de propriétés comme celle-là mais ça c'est quelque chose qui reste à voir un peu plus loin dans le temps.

20

Donc, je repasse la parole à monsieur pour

25

conclure.

M. MARTIN DUSSAULT :

Alors, Monsieur le Président, je vais le faire
même en une minute pour être fidèle à notre engagement.

Alors, le projet présenté comporte également des
avantages pour la communauté, des bénéfices durables.
Le projet va nécessiter des investissements de l'ordre
de cent dix millions de dollars (110 M\$), des retombées
donc de seize point cinq millions (16.5 M\$) par année
et va permettre à générer trois cent quinze (315)
emplois au fil du temps.

Des économies substantielles pour les
municipalités environnantes reliées à des tarifs
préférentiels, des redevances à la municipalité autres
et contributions à la MRC pour la mise en oeuvre de son
plan de gestion des matières résiduelles, la poursuite
également de contribution communautaire à la hauteur de
soixante-quinze mille dollars (75 000 \$), et
finalement, on va continuer à alimenter la papetière
Cascade pour lui permettre de consolider ses activités
au cours des prochaines années.

Alors, merci de votre attention. Et en terminant, j'aimerais peut-être, pour le bénéfice, là, des gens qui vont venir à l'avant pour poser des questions, leur dire que les figures qui sont dans les études d'impacts, les différents tableaux, donc si ça peut aider pour faciliter la compréhension, vous avez simplement qu'à nous demander les figures et on sera en mesure de les produire pour faciliter la compréhension de tous.

5

10

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci, Monsieur Dussault et ses collègues. Je vous demanderais de déposer le document de présentation à madame Boutin. Et d'ailleurs, je demanderai que tout document qui sera utilisé dans le cadre de cette audience, que ce soit par les personnes ressources ou par le promoteur, soit également déposé dans le nombre de copies qui vous a été indiqué.

15

20

Alors, nous faisons une pause d'une quinzaine de minutes et nous amorcerons avec une série de questions.

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

25

REPRISE DE LA SÉANCE
PÉRIODE DES QUESTIONS
Mme SERENA D'AGOSTINO

LE PRÉSIDENT :

5

Bon. Alors, j'appelle la première intervenante de la soirée, madame Serena D'Agostino.

Mme SERENA D'AGOSTINO :

10

Le décret de l'automne deux mille quatre (2004) du ministre de l'Environnement, Thomas Mulcair, qui a accordé les cinq millions (5 M) de tonnes donnait aussi à Intersan, dans le temps c'était Intersan, la responsabilité de tester, de faire des tests et d'assurer la conformité de ses opérations.

15

Ma question c'est : Pensez-vous que le citoyen se sentirait plus en sécurité si ces contrôles-là n'étaient pas faits par le promoteur mais par une partie indépendante ou par le ministère de l'Environnement ?

20

25

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

Mme SERENA D'AGOSTINO :

C'est une question. J'ai le droit à deux (2) ?

LE PRÉSIDENT :

Oui, mais donnez-nous la chance de répondre à la première.

Mme SERENA D'AGOSTINO :

O.K., O.K., oui, oui, oui.

LE PRÉSIDENT :

Donc, vous faites référence, je présume, au plan de sécurisation de l'ancien site, c'est bien ça ?

Mme SERENA D'AGOSTINO :

Je pense qu'il y avait des tests qu'il fallait

faire. Il faudrait que je revoie le décret, là, je dois le relire, mais ils parlaient des tests de conformité, des tests d'eau, d'analyses d'eau et ces analyses-là n'étaient plus faites par le ministère de l'Environnement mais étaient faites par le promoteur.

5

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Simard, quelle est la façon de faire régulière au ministère ?

10

M. ANDRÉ SIMARD :

Oui, Monsieur le Président. La façon de faire habituelle c'est que c'est au promoteur à faire les mesures de contrôle et de suivi selon les exigences du ministère mais le ministère a également une responsabilité d'inspection qui fait qu'il va aller à des moments qui peuvent varier sans avertir et, à ce moment-là, il peut également contre-expertiser ces contrôles et suivis-là pour s'assurer du bon contrôle des opérations.

15

20

25

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'il y a eu des contre-expertises ?

M. MICHEL SIMARD :

Je voudrais demander à mon collègue de la Direction régionale de compléter là-dessus, monsieur Marcotte.

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

M. ROBERT MARCOTTE :

Bonsoir. Alors, si on fait référence au plan de sécurisation et aux mesures d'eaux souterraines que le promoteur avait faites, on se rappellera que le ministre de l'Environnement de l'époque avait ordonné, entre autres à la Direction régionale, de faire des contre-expertises au niveau des mêmes piézomètres d'eaux souterraines que le promoteur avait échantillonnées et échantillons qui avaient été envoyés dans les laboratoires du ministère et analysés.

Par la suite, le Ministre avait aussi mandaté une firme privée pour aller contre-expertiser une deuxième fois ces mêmes résultats-là, qui corroborait aussi les résultats, là, de l'exploitant.

5

Ce sont les dernières contre-expertises qui ont été effectuées au niveau de l'eau souterraine, alors... mais depuis le décret 1068-2004, nous recevons régulièrement les rapports mensuels et annuels de l'exploitant dans lesquels sont contenus, là, les derniers registres, là, de qualité de l'eau souterraine.

10

LE PRÉSIDENT :

15

Merci. Et Monsieur Dussault, l'étude d'impact comporte plusieurs données, notamment en ce qui a trait à la sécurisation de l'ancien site. Par contre, ces données sont limitées dans le temps, et ce n'est pas un défaut, là, dans le sens que votre étude d'impact, bon, il fallait qu'elle se termine un jour.

20

Alors, à partir de l'année deux mille six (2006), nous n'avons rien et nous voudrions que vous fassiez un suivi avec nous, là, de deux mille six (2006) à deux

25

mille huit (2008), du moins, donnez-nous les grandes lignes. Est-ce que les concentrations, les valeurs continuent à être du même ordre ? Est-ce qu'il y a une dégradation ou encore une amélioration de deux mille six (2006) à deux mille huit (2008) ?

5

M. MARTIN DUSSAULT :

Alors, pour répondre à la question, je vais demander à mon collègue, d'abord, monsieur Brien, qui a été au coeur de l'action, de vous présenter les grandes lignes et, par la suite, pour le menu détail, monsieur Jimmy Côté de Golder, qui a fait le suivi du plan de sécurisation, va venir répondre plus en détail.

10

15

LE PRÉSIDENT :

Madame, je vous rappelle, en fait, à toutes les personnes qui pourraient être intéressées, nous avons demandé demain en début de séance dans l'après-midi au promoteur de nous présenter un peu les grandes lignes du plan de sécurisation et des résultats, mais étant donné que vous avez soulevé la question, je pense que la question, elle est très pertinente, notamment pour les données qui sont comprises entre deux mille six

20

25

(2006) et deux mille huit (2008). Finalement, est-ce qu'il y a amélioration, maintien, régression ?

M. MARTIN DUSSAULT :

Alors, Monsieur le Président, monsieur Côté qui a participé à l'élaboration du plan de sécurisation et qui en a assuré le suivi va vous présenter les grandes lignes, donc les résultats de ce que vous voulez savoir.

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

M. JIMMY CÔTÉ :

Alors, Monsieur le Président, on va présenter une figure, si vous voulez.

LE PRÉSIDENT :

Quand vous présentez une figure, essayez, je sais que ce n'est pas facile, dans la mesure du possible, de ne pas dire "ça là, ici là" parce qu'en sténotypie, à la lecture, on comprend très mal, d'accord ?

M. JIMMY CÔTÉ :

Ici, le titre de la figure, c'est *L'Évolution des...* excusez-moi. La première figure, parce qu'il va y en avoir deux (2) dans mon exposé, la première étant la piézométrie de l'aquifère du roc, donc l'aquifère qui sert à alimenter les résidents du trait carré situé au sud de la propriété de Waste Management ainsi que la municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines...

5

10

LE PRÉSIDENT :

Et du pénitencier.

M. JIMMY CÔTÉ :

15

... et du pénitencier, exactement.

Alors, sur cette figure, ce qu'on peut voir, ce sont les contours piézométriques de l'écoulement, qui donnent la direction de l'écoulement des eaux souterraines dans l'aquifère du roc. La direction de l'écoulement est représentée par les flèches, par les flèches ici.

20

25

L'élément du plan de sécurisation en deux mille trois (2003) comportait la mise en place d'une barrière hydraulique à la limite sud du site où on avait détecté une problématique de contamination des eaux souterraines de l'aquifère du roc en azote ammoniacale qui émanait de l'ancien, faut-il le préciser, de l'ancienne opération avant, avant la prise en charge du site par Waste Management.

5

Alors, l'élément du plan de sécurisation était de mettre en place une barrière hydraulique. Celle-ci a été constituée de trois (3) puits, un qui se situe au sud, bon, au deux tiers de la frontière sud, si vous voulez, dans un tiers de la frontière sud, c'est parce que j'essaie d'expliquer comme vous dites, là, et le deuxième, un, deuxième puits CB-3, identifié CB-3, le premier était identifié CB-8, le deuxième CB-3, et un troisième ici au coin sud-est, le CB-2.

10

15

Alors, trois (3) puits. Ces trois (3) puits sont pompés en continu afin de rabattre le niveau d'eau dans les puits à la limite à ces trois (3) puits-là, ce qui crée une zone de dépression dans la nappe et qui fait que les eaux qui circulent sous le site sont captées, pompées et pour l'occasion sont rejetées en surface

20

25

puisque c'est quand même une eau de qualité de surface qui n'excède pas les valeurs limites, bon, qui excède de loin les valeurs limites, entre autres pour l'azote ammoniacale.

On verra les concentrations sur une autre figure.

Alors, c'était le principe de cette barrière-là. Donc, l'action est maintenue en continu. Il y a des suivis mensuels qui sont faits des niveaux d'eau dans les piézomètres à la limite sud-est du sud et même plus fréquents que ça au niveau des puits de pompage comme tels, là, ils peuvent être jusqu'à deux (2) fois par mois pour s'assurer que les puits sont toujours... fonctionnent bien et pompent au bon niveau. Ils sont contrôlés par des sondes qui contrôlent tout de même le niveau d'eau en continu.

LE PRÉSIDENT :

Mais écoutez, je ne veux pas être un rabat-joie, là, cette information-là je préfère qu'on la réserve pour demain, mais ma question était quand même relativement simple.

M. JIMMY CÔTÉ :

Bon.

LE PRÉSIDENT :

Les données de deux mille six (2006) à deux mille huit (2008), est-ce qu'elles convergent un peu avec les données de deux mille quatre (2004), deux mille six (2006) ?

M. JIMMY CÔTÉ :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'il y a une amélioration constante, il y a une stabilité ou il y a une régression ?

M. JIMMY CÔTÉ :

Il y a une amélioration...

LE PRÉSIDENT :

Constante ?

M. JIMMY CÔTÉ :

... qui est constante. On a eu une diminution depuis deux mille quatre (2004) de trente (30 %) à quarante pour cent (40 %) des concentrations en azote ammoniacale au puits limitrophe où on avait identifié des problématiques.

Les concentrations sont inférieures au puits, à un point cinq milligramme par litre (1.5 mg/l) pour la majorité des puits, à l'exception d'un.

LE PRÉSIDENT :

Lequel ?

M. JIMMY CÔTÉ :

Le puits PZ-13, qui est ici, au centre de l'ancien site à deux cents mètres (200 m) de la limite sud-est.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Simard, quelle est votre appréciation au ministère du suivi des travaux et surtout des résultats qui sont obtenus ?

5

M. MICHEL SIMARD :

Si vous me permettez, je vais demander à monsieur Trudel de répondre.

10

M. CLAUDE TRUDEL :

Comme tout à l'heure, mon collègue de la Direction régionale l'a dit, c'est sûr que ce plan de sécurisation-là a été requis lors de l'autorisation précédente, suite à une constatation qu'il y avait une problématique au niveau de la contamination des eaux souterraines. Ce suivi-là fait partie maintenant... est associé à l'autorisation de cette partie-là, fait l'objet de rapports périodiques qui sont transmis au ministère de l'Environnement qui fait les constatations requises par rapport à ça. C'est sûr que si le ministère aussi peut aller faire, parce que la question de madame, je pense, portait aussi sur le contrôle

15

20

25

autrement dit que le ministère fait par rapport aux données qui peuvent être fournies par l'exploitant, tantôt mon collègue aussi a expliqué qu'à certaines époques on a fait des contre-vérifications par des firmes externes du ministère, le ministère se réserve le droit quand même de faire des contre-vérifications lors de ses inspections pour s'assurer qu'il n'y a pas de problématique au niveau de l'environnement.

5

LE PRÉSIDENT :

10

D'accord. Et pour le LET à venir ? Pour le LET à venir si jamais il était autorisé ?

M. CLAUDE TRUDEL :

15

C'est la même chose. C'est la même procédure, là, de toute façon. Il y a toujours, au niveau de la réglementation, un programme de suivi et de surveillance de la qualité des eaux souterraines, des biogaz, des eaux de surface requis de la part de l'exploitant. Je rappelle quand même que c'est une nouveauté au niveau de la réglementation. Ce n'était pas prévu dans la réglementation antérieure. C'est une nouveauté de la nouvelle réglementation d'obliger

20

25

l'exploitant à faire ses propres contrôles, à nous transmettre l'information.

Il faut que ce soit fait quand même selon les règles de l'art. Il y a une procédure à suivre là-dessus au niveau aussi des analyses qui sont faites par des laboratoires accrédités et le ministère se réserve quand même le droit de faire des inspections quand bon lui semble et de faire, ce que je pourrais dire, des *spot checks* à un moment donné pour vérifier, valider l'information au besoin.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que la MRC est impliquée dans ce dossier ?

M. PIERRE GODIN :

Pas vraiment, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

Pas du tout. Madame, est-ce que ça répond ?

Mme SERENA D'AGOSTINO :

Ça rassure pas trop mais...

LE PRÉSIDENT :

Non, non, mais ce n'était pas ma question.

Mme SERENA D'AGOSTINO :

Ça répond, ça répond.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

Mme SERENA D'AGOSTINO :

Je peux aller avec ma deuxième question ?

LE PRÉSIDENT :

Bien sûr.

Mme SERENA D'AGOSTINO :

Aux autres audiences du BAPE, on avait soulevé... on s'est questionnés sur la présence des dioxines, furannes ou BPC dans les eaux des lixiviats, à ce moment-là, la Santé publique nous avait répondu qu'ils pouvaient pas répondre parce qu'il y avait pas d'analyse... apparemment les analyses vont chercher des substances de polluant en particulier, fait que si on les cherche pas, on les verra pas mettons.

Alors, je me demande si, entre-temps, des analyses ont été faites par la Santé publique, notamment sur la conformité de l'usine des traitements de lixiviats, là? Qu'est-ce qui arrive avec ça ? Ça disparaît où tout ça ?

LE PRÉSIDENT :

O.K. La dernière partie de votre question, elle ouvre tout un pan de questions.

Mme SERENA D'AGOSTINO :

O.K., ça peut être pour une autre fois.

LE PRÉSIDENT :

Non, non, non, mais c'est correct. Ça a été dit de façon très habile puis il n'y a pas une tonne de monde qui veut intervenir. Alors, je commencerais par la question suivante : Monsieur Dussault, est-ce que vous faites les analyses des dioxines, des furannes, des BPC ?

5

M. MARTIN DUSSAULT :

10

Mon collègue, monsieur Brien, va répondre à la question.

LE PRÉSIDENT :

15

Très bien.

M. DANIEL BRIEN :

20

Alors, Monsieur le Président, dans le cadre du suivi habituel, on ne fait pas l'analyse des dioxines, des furannes. Par contre, dans le cadre des objectifs environnementaux de rejet, on fait l'analyse des dioxines et furannes.

25

LE PRÉSIDENT :

O.K. Monsieur Normandeau, est-ce que vous croyez que ces analyses devraient systématiquement faire partie des analyses faites par le promoteur ?

5

M. JACQUES NORMANDEAU :

Monsieur le Président, pour pouvoir répondre à ça, il faudrait que j'aie vu des résultats ou des analyses. Je ne me souviens pas d'avoir vu des résultats comme tels. Ça, c'est la première réponse.

10

La deuxième réponse, étant donné les matériaux qui sont enfouis, le type de contamination possible, les dioxines, les furannes ne sont qu'une des familles chimiques parmi les multiples familles qui peuvent être présentes dans le lixiviat. Ça, c'est la deuxième chose.

15

Et troisièmement, bien, au niveau de la santé, il faut qu'il y ait une exposition pour qu'il y ait un impact au niveau de la santé. Alors, quels que soient les résultats qu'il y a dans les lixiviats, ce n'est pas tellement les lixiviats qui vont nous intéresser

20

25

mais de savoir par la suite où ces substances-là vont aller et en quelle concentration, donc quelle va être leur distribution dans le milieu.

LE PRÉSIDENT :

À votre connaissance, est-ce que les LES/LET produisent dans leurs eaux de lixiviation des quantités qui peuvent être relativement importantes de BPC, dioxines et furannes ?

M. JACQUES NORMANDEAU :

Il n'y aura pas de production de BPC comme telle, Monsieur le Président, parce qu'il n'y a pas de synthèse possible, là, pour produire des BPC. Il pourrait y avoir des dioxines, il pourrait y avoir des furannes mais qui vont provenir de d'autres procédés par exemple, ou qui peuvent provenir de produits de dégradation de produits antérieurs.

Si, par exemple, vous avez de l'acide 2.4. dichloro phénoxyacétique, du 2.4 D qu'on utilisait contre les pissenlits sur les gazons, bien le 2.4 D peut se former une octodioxine.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Simard, est-ce que vous croyez que ces substances devraient systématiquement faire partie des analyses ?

5

M. MICHEL SIMARD :

Monsieur Trudel va répondre, si vous me permettez.

10

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

M. CLAUDE TRUDEL :

15

Je n'ai pas amené les résultats avec moi mais je pourrais les fournir au BAPE. Dans le passé on a fait des analyses pour... justement dans le cadre de l'élaboration du nouveau règlement, pour s'intéresser à qu'est-ce qui pouvait se retrouver dans le lixiviat, qu'est-ce qu'on devrait "normer", autrement dit, au niveau des rejets, on a fait certaines expertises au niveau de caractérisation des lixiviats plus approfondie sur une foule de paramètres, si je me

20

25

rappelle bien, de mémoire – je vais vérifier, là, demain matin – les dioxines, les furannes et les BCP faisaient partie des analyses qu'on a faites à cette époque-là et je pourrai vous fournir les résultats qui avaient été donnés à l'époque.

5

Ce que je peux tout de suite vous dire, c'est que ça n'a pas été un élément qui a été retenu dans notre nouvelle réglementation, probablement du fait que c'était... s'il y en avait, c'était des traces, sinon il y en avait pas, là. C'était pas une préoccupation importante au niveau de par la nature des déchets qui sont enfouis là.

10

LE PRÉSIDENT :

15

Monsieur Dussault, monsieur Normandeau vient de nous dire que pour que les dioxines et les furannes soient problématiques d'un point de vue de santé publique, il faut que les êtres humains y soient exposés. Est-ce que dans les puits privés que vous avez échantillonnés, les puits qui approvisionnent les citoyens, est-ce qu'il y avait des dioxines et des furannes ?

20

25

M. MICHEL DUSSAULT :

Je vais référer la question à monsieur Légaré qui a fait l'analyse des paramètres au fil des années.

5

M. PIERRE LÉGARÉ :

Alors, Monsieur le Président, dans le cadre des suivis de la qualité des eaux souterraines, ces paramètres-là n'ont pas été mesurés, n'ont pas été considérés, n'ont pas été mesurés.

10

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Merci. Ça répond ?

15

Mme SERENA D'AGOSTINO :

Parfait. Merci.

20

25

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Monsieur Marc-André Morin.

M. MARC-ANDRÉ MORIN

M. MARC-ANDRÉ MORIN :

Bonsoir. Moi, ma question, ma première question, ce qui me chicote un peu, c'est la durée du projet. On est certain que ça va évoluer, là, le mode de gestion des déchets au Québec, ça n'aura pas le choix que de faire autrement qu'évoluer, nonobstant la conversion de la valorisation des biogaz, là, que fait Waste Management. Pour le reste, à part... il y a la membrane, tout ça, c'est mieux fait que c'était fait à l'époque mais il reste quand même une chose, c'est que ça marche à peu près comme ça marchait dans les bonnes vieilles années. On prend tous les déchets de façon indiscriminée, les boîtes de conserve, il y a des vieilles ampoules qui contiennent du mercure, des vieilles batteries Duracell, on jette tout ça dans le sac à vidanges, le vieux toaster, le vieux cellulaire, on n'a pas vraiment un contrôle précis de ce qui se

ramasse dans ces sites-là parce que si c'était fait, tout ce qui est récupérable serait récupéré puis tout ce qui est recyclable serait recyclé.

Tandis que là, on s'aligne pour vingt-cinq (25) ans avec... en prenant pour acquis qu'il n'y aura pas d'évolution dans nos moeurs puis qu'il n'y aura pas d'amélioration dans le mode de gestion des déchets. C'est comme si c'était pour continuer de même pendant un autre vingt-cinq (25) ans. Moi, je vois pas ça comme possible tellement.

Je pense que la période... tu sais, je me demande comment on peut justifier de continuer une méthode désuète pendant un autre vingt-cinq (25) ans.

Moi, je blâme pas les gens de Waste Management, ils font ce que les gouvernements leur demandent de faire avec les déchets. Si le ministère de l'Environnement disait : "O.K., on va tout recycler, on va tout composter", ça marcherait pareil, eux autres chargeraient plus cher, ils le feraient. Mais je trouve que c'est trop long comme période puis je me demande où est la justification de continuer comme ça pendant vingt-cinq (25) ans.

LE PRÉSIDENT :

O.K. J'aimerais... écoutez, le site, le LET majoritairement il est destiné à recevoir des matières résiduelles de la CMM, donc de la Communauté Montréal... Métropolitaine Montréal-Est de l'ordre d'autour de quatre-vingts pour cent (80 %), quatre-vingts pour cent (80 %) des matières résiduelles proviendraient de là-bas.

Donc, ma première question par rapport à celle-ci, je l'adresserais à monsieur Lafrance, quelles sont les démarches ou les stratégies que la CMM est en train de développer pour accroître ses efforts en termes de récupération ou encore de recyclage de façon générale ?

M. SIMON LAFRANCE :

Oui. Monsieur le Président, ce que je peux dire à ce sujet-là, dans le plan métropolitain de gestion de matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Montréal dont j'ai déposé copie à l'arrière, là, et qui est disponible sur notre site Internet, on fait

mention, là, des efforts qu'on entend poursuivre à la fois pour la réduction de la quantité de matières résiduelles. Vous avez aussi des mesures qui sont là pour faciliter et activer la récupération des matières qui sont soit recyclables ou des matières organiques qui peuvent être mises en valeur et vous avez aussi un élément qui concerne l'élimination des résidus ultimes.

5

Et il y a une démarche qui est entreprise à l'intérieur de la Communauté métropolitaine de Montréal, il y a une... dans le plan métropolitain de gestion de matières résiduelles, je dois dire, il y a deux (2) mesures. Il y a une mesure qui est en deux (2) volets.

10

Dans un premier temps, il est évident qu'on ne peut pas changer tout le mode de gestion et de disposition des résidus ultimes comme ça, là, et il y a aussi une évaluation des alternatives technologiques qui est demandée à chacun des cinq (5) secteurs constitutifs, là, de la communauté comme telle, qui sont les couronnes nord, sud, Montréal, Laval et Longueuil. Et on est en train... chacun des secteurs dans le moment est en train d'étudier la façon, les meilleures façons de faire, là, au niveau de la gestion

15

20

25

des résidus ultimes, à la fois l'élimination ou le traitement, là.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que c'est encore trop à l'état embryonnaire pour avoir un peu une idée de ce qui s'annonce ou vous pouvez déjà...

M. SIMON LAFRANCE :

Non, pour le moment...

LE PRÉSIDENT :

... vous avancer là-dessus ?

M. SIMON LAFRANCE :

Pour le moment, on n'a pas rapport de chacun des secteurs à ce moment-ci, là.

LE PRÉSIDENT :

Et, selon vous, pour rejoindre un peu la question

de notre collègue intervenant, selon vous, est-ce qu'une planification de cette nature-là, statique finalement, là, sur vingt quelques années, compte tenu des changements qui peuvent venir notamment de la CMM, c'est quelque chose qui vous semble conservatrice, raisonnable ou tout simplement non adaptée ou je ne sais pas trop, là ?

5

M. SIMON LAFRANCE :

10

Pouvez-vous préciser un peu le sens de votre question ?

LE PRÉSIDENT :

15

Je ne pensais pas que vous alliez me poser ce genre de question-là. Bien, ce que je veux savoir...

M. SIMON LAFRANCE :

20

Oui.

25

LE PRÉSIDENT :

... c'est quelle est votre appréciation par rapport au réalisme du projet qui est de prévoir une certaine quantité fixe, statique dans le temps, compte tenu des changements qui peuvent... qui devraient venir d'ici quelques années, sinon d'ici quelques mois, au moins en termes stratégiques ?

5

M. SIMON LAFRANCE :

10

Oui. Écoutez, ce que je peux dire à ce moment-ci, c'est qu'on est en train de réfléchir à cet... il y a des travaux qui se font de ce côté-là et il y a des études qui se font de ce côté-là. Maintenant, il faut voir ça sous un horizon moyen, de moyen terme, là.

15

LE PRÉSIDENT :

C'est-à-dire ?

20

M. SIMON LAFRANCE :

Bien, ça va prendre... on ne peut pas penser que demain matin, tout ça va se mettre en place, là.

25

LE PRÉSIDENT :

Non, non, non.

M. SIMON LAFRANCE :

Je vais vous revenir de façon plus précise avec une réponse à ce sujet-là, là.

LE PRÉSIDENT :

Demain ?

M. SIMON LAFRANCE :

Oui, en tout cas... je vais vous trouver... je vais vous revenir avec une réponse à ce sujet-là du mieux que je peux, là, à ce moment-ci.

LE PRÉSIDENT :

D'accord, d'accord. Excellent. Du côté de la MRC de la Rivière-du-Nord, est-ce que vous faites des démarches importantes de ce côté ?

M. PIERRE GODIN :

En fait, Monsieur le Président, effectivement, peut-être pour répondre à la question, dans un premier temps, effectivement on a un plan de gestion des matières résiduelles qui a été fait au niveau de la MRC et à l'époque, en fait, pour le dernier cinq (5) ans, ça a fait l'objet, le PGMR de chez nous, de dix-huit (18) résolutions et de ces dix-huit (18) résolutions-là, il y a un droit de regard également qui a été mis en place.

À l'intérieur du droit de regard, là-dessus on dit :

"D'exercer un droit de regard sur les importations des matières résiduelles à être éliminées et traitées sur le territoire suivant les modalités et paramètres suivants : Alors, une preuve que les MRC desservies ont instauré une campagne de sensibilisation sur les RDD et la diffusent à leurs citoyens."

Alors, ça, ça a été assuré de la part de tous... d'abord, dans notre MRC, ça fait déjà depuis plusieurs années que c'est fait et également, à l'extérieur de la MRC également ça a été fait à ce qu'on a vérifié dans chacune des villes et... alors :

"Une preuve aussi que les MRC desservies ont instauré un dépôt permanent ou collecte annuelle des résidus domestiques dangereux."

Ça également, ça a été fait. De notre part ici à la MRC, en fait, on a instauré, c'est principalement également un des plus principaux de la MRC, on a créé un organisme sans but lucratif appelé DDRDN, Développement durable de la Rivière-du-Nord, qui fait en sorte que cet organisme-là a eu deux (2) mandats principaux. Le premier, c'est de mettre en place des éco-centres et, dans notre MRC, il y a eu effectivement la mise en place de cinq (5) éco-centres dont un principal qui est un éco-centre régional qui est situé à Saint-Jérôme où est située la majorité, en fait, des résidents de notre MRC, et on a quand même une MRC contenant cent deux mille (102 000) de population, et une concentration au niveau de Saint-Jérôme d'environ soixante-cinq mille (65 000) de population. Et quatre

(4) autres également éco-centres ont été faits dans chacune des municipalités environnantes qui composent la MRC.

De plus, en fait, quand on dit "*la preuve que les MRC desservies ont instauré un dépôt permanent ou collecte de résidus domestiques dangereux*", bien ça aussi, ça a été fait, en fait, ça a été vérifié auprès des autres municipalités. Ça ne l'était pas tout à fait au tout début au moment où on avait amorcé le plan de gestion des matières résiduelles justement puis au niveau de la CMM, mais je pense qu'il y a eu plusieurs activités qui ont été faites depuis ce temps-là et ça rencontre ce qu'on a demandé.

Et on demandait également :

"Une preuve que les MRC desservies ont réalisé leur plan de gestion des matières résiduelles, lequel démontrera qu'elles ont mis tous les moyens nécessaires pour une prise en charge régionale et responsable de cette gestion."

Alors, dans l'ensemble, ça a été fait aussi, mais

à l'époque, je sais que la CMM avait demandé, je pense, une extension pour déposer le plan de gestion des matières résiduelles.

Ceci dit, au niveau du plan de gestion des matières résiduelles, et également on a dix-sept (17) autres résolutions pour la mise en application, également, en fait, ce qui a été dit tantôt par monsieur, on se pose la question sur vingt-cinq (25) ans, effectivement j'ai aussi pris une note tantôt qui a été dite par le promoteur :

"Une croissance démographique de dix-sept point deux pour cent (17.2 %) entre deux mille dix (2010) et deux mille trente-cinq (2035)."

Effectivement, je pense que ce qui devrait être revu de la part de notre MRC et probablement de tous les intervenants qui viendront au site, c'est de voir, en fait, à décroître effectivement, à réduire et mettre en valeur le soixante-cinq pour cent (65 %), tenter de l'atteindre le plus rapidement possible, mais tout en essayant de réduire ça, il faut aussi dire que, dans la région Laurentides actuellement, il est prévu

effectivement dans les prochaines années une très forte croissance.

Alors donc, nous avons géré une croissance importante au niveau de notre secteur des Laurentides et Montréal et vers le Nord et alors que peut-être au reste du Québec, gérer peut-être un peu plus une décroissance. Alors, c'est ce qui est prévu puis je pense que ça a été dit par plusieurs ministères dans ce sens-là. Alors, ça vient contrebalancer un petit peu puis on parle actuellement que notre plan de gestion des matières résiduelles, la dernière... le dernier octroi du ministère avait été d'un million (1 M) de tonnes par année. Alors, nous, de notre côté, au niveau de la MRC, on doit revoir le plan de gestion des matières résiduelles... pas le plan... oui, exactement le plan de gestion de matières résiduelles pour l'année deux mille neuf (2009).

Alors, ce sont des discussions qui vont être prises autour de la table évidemment, là. Et actuellement, le un million (1 M) de tonnes, on a pu voir que c'était à peu près ça dans la moyenne.

LE PRÉSIDENT :

Et ce droit de regard pourrait éventuellement monter à un million deux cent cinquante mille (1 250 000) tonnes par année ?

5

M. PIERRE GODIN :

C'est une discussion qui va avoir lieu, Monsieur le Président, dans les prochains mois. Je ne peux pas m'avancer nécessairement pour le Conseil des maires mais évidemment ça va faire partie, ça va faire l'objet de négociations et de discussions entre les élus de notre MRC. Actuellement, le un million (1 M), je pense qu'on a vérifié quand même le tonnage qui était déposé chez Waste Management dans le secteur Sainte-Sophie et ça joue autour de ça, environ d'un million (1 M).

10

15

LE PRÉSIDENT :

Je vais me permettre une question un peu crue.

20

M. PIERRE GODIN :

Oui.

25

LE PRÉSIDENT :

Combien vous recevez de la tonne ?

M. PIERRE GODIN :

Nous, on reçoit rien de la tonne. Nous, en fait...

LE PRÉSIDENT :

Quelle est la compensation financière ?

M. PIERRE GODIN :

C'est-à-dire que la compensation, on a une compensation, Monsieur le Président, c'est une entente qui a été prise avec la compagnie Intersan à l'époque et qui est Waste Management aujourd'hui et cette compensation-là, elle était de l'ordre de dix-sept dollars la tonne (17 \$/T) au niveau de... pour les résidents et de la MRC et également une compensation également de...

LE PRÉSIDENT :

Excusez-moi, je veux juste comprendre. Il ne vous en coûtait que dix-sept dollars la tonne (17 \$/T) ?

5

M. PIERRE GODIN :

Oui. Les contrats au niveau de l'enfouissement, au niveau de la MRC Rivière-du-Nord, c'est dix-sept dollars la tonne (17 \$/T) alors qu'actuellement, si on regarde le marché, pour avoir vérifié ça il y a pas tellement longtemps, on parle d'environ soixante dollars la tonne (60 \$/T) pour enfouir les déchets. Alors donc, il y a une forte... ça a quand même... c'est une négociation qui avait été faite il y a plusieurs années et c'est évidemment pour les citoyens de notre MRC.

10

15

En plus, dans cette entente-là, il y a une entente également de cinquante mille dollars (50 000 \$) pour les neuf (9) années, pour neuf (9) ans, par année, qui est donné en compensation au niveau de la MRC pour la mise en application du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC Rivière-du-Nord.

20

25

Alors, évidemment, ce sont... c'est une entente qui était fort importante pour la MRC.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que ces coûts, des coûts d'environ onze dollars (11 \$) sont inversement proportionnels au droit de regard ?

M. PIERRE GODIN :

C'est-à-dire que le dix-sept dollars (17 \$)...

LE PRÉSIDENT :

C'est-à-dire si vous augmentez le droit de regard à un million deux cent cinquante mille tonnes (1 250 000 T), est-ce qu'il vous en coûterait dix (10 \$/T) ou neuf dollars la tonne (9 \$/T) ?

M. PIERRE GODIN :

Non, pas du tout. Actuellement...

LE PRÉSIDENT :

Et si vous la maintenez à un million (1 M), est-ce que ça va vous coûter plus cher ou ça va rester le même prix ?

5

M. PIERRE GODIN :

Actuellement, la négociation, elle est de dix-sept dollars la tonne (17 \$/T). Nous allons fort probablement regarder si jamais dans les prochaines semaines, de toute façon, prochains mois, il va y avoir encore des discussions par rapport à la demande de vingt-cinq (25) ans mais pour l'instant, en fait, c'est pour la... la population normalement elle est... actuellement c'est des élus qui vont en discuter mais effectivement, à venir jusqu'à présent, je vous dirais qu'au niveau de la population la dernière fois, il y avait eu quand même, au niveau du plan de gestion des matières résiduelles, une présentation qui avait été faite à la population comme elle se devait.

10

15

20

Et en ce qui concerne l'entente, elle a été négociée avec la compagnie, avec les élus.

25

LE PRÉSIDENT :

Merci. Ça répond ?

M. MARC-ANDRÉ MORIN :

Oui, oui. Une autre petite question, je vais essayer de faire mon préambule le plus court possible.

LE PRÉSIDENT :

Um-hum.

M. MARC-ANDRÉ MORIN :

Moi, j'ai vu une expérience qui a été faite sur la frontière américaine, près de la frontière américaine juste... c'est entre le Manitoba puis l'Ontario, là, c'est un coin qui est comme isolé, là, il y a des chercheurs de l'université qui ont fait une expérience avec du mercure. Ils ont contaminé volontairement tout un bassin versant avec du mercure puis ils ont fait monter le taux au-delà d'un niveau acceptable en vaporisant quatre centimètres cubes (4 cm³) de mercure.

5

10

15

20

25

Ça fait que ça nous donne une idée, avec quatre centimètres cubes (4 cm³) ils ont contaminé un bassin versant de... ça a peut-être, je pense c'est une vingtaine de kilomètres carrés, je me souviens pas des chiffres, là. Avec ce genre de toxicité-là qu'on voit dans des produits comme le mercure, le cadmium, je reviens à ma petite batterie Duracell qui est en train de tremper dans le lixiviat, il y aurait pas lieu d'établir une liste de matières dangereuses à viser quand on fait des contrôles ?

Comme par exemple, c'est bien beau l'azote ammoniacale, là, ça, il y en a partout dans les champs ici. Juste à suivre l'agriculture puis il y a comme... il s'en produit une certaine quantité puis, bon, on dit que l'environnement l'absorbe, là. Et ce qui est réellement dangereux, c'est toute la liste qu'on connaît pas de produits, comme toutes les nouvelles batteries, tous les trucs, lithium, ion, toutes ces affaires-là. À venir jusqu'à date on n'a pas la preuve que dans ce qui est enfoui, il n'y a pas de produits toxiques parce que le camion ramasse le sac vert à Montréal, il le met dans le... il se fait comprimer, il se fait enterrer ici, tu sais. Vous ne pensez pas qu'il y aurait lieu d'établir une liste, dans les

paramètres qui servent au contrôle de la qualité de l'eau, il n'y aurait pas lieu d'établir une liste de produits dangereux qui risquent de se retrouver dans l'environnement ?

Comme par exemple, je voudrais savoir, s'il y a du mercure ou s'il y a du lithium ou s'il y a du cadmium ou du plomb ou n'importe quoi, est-ce que ces substances-là sont traitées, sont éliminées dans le traitement du lixiviat ou si c'est grossièrement filtré puis... je voudrais... ça me rassurerait de savoir qu'il y a une liste mettons de, je sais pas, vingt (20), vingt-cinq (25) paramètres, là, qui seraient étudiés de façon sérieuse pour ne pas se ramasser, par exemple, à faire une étude épidémiologique dans quinze (15) ans puis s'apercevoir, mettons, que le cancer a augmenté ici dans les alentours, tu sais ?

LE PRÉSIDENT :

Vous posez cette question d'une façon tellement simple, mais elle est tellement complexe. Monsieur Dussault, vous avez prévu... mais on y reviendra sur cet aspect de lixiviat parce que vraiment il y a des aspects que la Commission ne saisit pas bien, là, mais

pour utiliser vos propres chiffres pour les fins de la présente question, là, vous avez prévu environ deux cent un millimètres cubes (201 mm³) de lixiviat qui devra être traité à chaque année.

Sur celui-ci, il y a à peu près soixante-dix millimètres cubes (70 mm³) qui sera remis en recirculation, c'est-à-dire ça varie entre cent cinquante (150 m³) et deux cent cinquante mètres cubes (250 m³) par jour.

Vous avez une liste de paramètres que vous devez analyser. Alors là, monsieur touche deux (2) aspects. Il y a les paramètres qui sont rejetés par l'effluent des eaux de lixiviation et il y a les eaux souterraines comme telles. Je pense que ce sont deux (2) choses qu'il faudrait distinguer.

Est-ce que vos analyses, l'analyse que vous faites de la qualité des eaux, se limite à l'observation de ce que le ministère de l'Environnement vous demande de réaliser ou c'est à votre propre initiative que vous déterminez les paramètres qui devront être analysés ?

M. MICHEL DUSSAULT :

Je vais demander à mon collègue, monsieur Brien, de répondre à cette question-là mais peut-être juste avant, à titre de court préambule, pour rassurer monsieur Morin dans sa question, c'est que notre lieu d'enfouissement est un lieu d'enfouissement dit de déchets solides. Donc, ce n'est pas un lieu d'enfouissement qui est autorisé pour des produits dangereux. Donc, c'est important de mentionner cet élément-là d'entrée de jeu.

5

10

M. DANIEL BRIEN :

Monsieur Zayed, bien évidemment, avant de recevoir des déchets et un contrôle du type de déchets qu'on reçoit, on en parlait précédemment, une vérification qui est faite directement à l'entrée des déchets, entre autres par le détecteur de matières radioactives, il y a aussi les contrôles qui sont faits directement sur le front de déchets, les opérateurs sont formés pour s'assurer qu'on reçoit des déchets qui sont permis par la réglementation. Donc, les opérateurs de compacteurs de déchets, de bulldozers regardent les déchets qu'on reçoit pour être sûrs que c'est des déchets qui sont

15

20

25

permis pour l'enfouissement. C'est des déchets solides non dangereux.

Pour le suivi des paramètres comme tels, de façon générale, on suit la liste qui est dictée par le règlement, par le ministère de l'Environnement. Si on avait des soupçons, par contre, là, on a des spécialistes à l'interne de la compagnie, on travaille aussi avec des firmes de consultants indépendants qui sont spécialistes là-dedans aussi. Si on avait des doutes, oui, on peut faire une batterie de tests supplémentaires qui sont pas nécessairement ceux dictés par la réglementation.

LE PRÉSIDENT :

Alors, Monsieur Simard, est-ce que les paramètres qui doivent être analysés par le promoteur pour les eaux de lixiviation sont les mêmes que pour les eaux souterraines ? Ça, c'est ma première question.

M. MICHEL SIMARD :

Monsieur Trudel va répondre.

M. CLAUDE TRUDEL :

Oui. Pour répondre à la préoccupation de monsieur, au niveau du nouveau règlement, il y a deux (2) articles principaux à considérer pour ce qui est des paramètres. On a l'article 53 du règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles, les normes à respecter au niveau des rejets des eaux de lixiviation.

LE PRÉSIDENT :

Mais l'article 53, c'est pour les eaux de surface, à ma souvenance ?

M. CLAUDE TRUDEL :

Ça comporte aussi le respect des normes pour le rejet des eaux de surface aussi également, mais ça vaut aussi pour le rejet des eaux de lixiviation.

LE PRÉSIDENT :

Ah oui ?

M. CLAUDE TRUDEL :

Pour les deux (2) cas et aussi à l'article 57, les normes à respecter au niveau du contrôle de la qualité des eaux souterraines. C'est sûr que les paramètres au niveau des eaux souterraines il y a une liste assez approfondie. Je retrouve certains éléments que monsieur a mentionnés. Entre autres, il y a le cadmium qui est suivi, le mercure est suivi, plusieurs métaux de plomb, les sulfures, etc., de toluène, xylène et certains composés parce que quand, encore une fois, on a élaboré le règlement, on s'est inspirés d'un petit peu ce qu'on pouvait retrouver dans le lixiviat. Je vous ai mentionné tout à l'heure qu'on a fait une espèce d'échantillonnage à certains endroits du lixiviat pour être en mesure de savoir qu'est-ce qu'on retrouvait dans nos eaux de lixiviation ici au Québec. Donc, c'est là-dessus qu'on s'est inspirés pour élaborer les critères.

Je vous ai dit que l'article 57 s'appliquait aux eaux souterraines mais on demande quand même qu'une fois par année l'exploitant analyse les paramètres autant qui sont prévus à l'article 57 pour les eaux souterraines que les sept (7) paramètres qui sont prévus au niveau des rejets des eaux de lixiviation. Il faut qu'il analyse ça dans son lixiviat brut, autrement dit, avant qu'il soit traité, pour être en mesure de détecter si on retrouve ces éléments-là. Et ce que je peux rappeler en plus, c'est que par mesure de précaution au niveau du règlement, étant donné qu'on sait très bien que la nature des déchets peut être variable, on sait que dans certains cas il peut y avoir d'autres choses que des ordures ménagères qui sont enfouies parce qu'il y a des procédés industriels qui génèrent certains résidus qui sont admissibles dans nos lieux d'enfouissement, on a prévu une ouverture à l'effet que le ministre peut, dans le cadre des autorisations, déterminer les paramètres ou des substances supplémentaires à analyser puis établir les exigences aussi par rapport à ça en fonction des projets qui nous sont présentés.

C'est-à-dire que si un projet nous est présenté puis qu'on sait qu'il va y avoir tel type de résidu

industriel, je vais prendre un exemple qui m'est plus familier, dans la région de Québec, on a un incinérateur pour lequel les centres d'incinération sont enfouis tout près sur la Côte de Beaupré, à ce moment-là, on a fixé des paramètres différents pour tenir compte de la nature des déchets qui avaient été enfouis lors de l'autorisation, on avait élaboré des paramètres différents justement pour tenir compte de la nature et des particularités qu'on pourrait retrouver dans le lixiviat.

5

10

LE PRÉSIDENT :

Par extension, les eaux de lixiviation qui finissent par être rejetées, qui finiraient par être rejetées dans la rivière Jourdin, doivent respecter des objectifs environnementaux de rejet que le ministère de l'Environnement fixe.

15

D'abord, une chose à clarifier, qu'on a commencé à clarifier et qui mérite d'être clarifiée publiquement, les objectifs environnementaux de rejet ont été faits pour mille cinq cents mètres cubes (1500 m³) par jour. C'est ça ?

20

25

M. MICHEL SIMARD :

Effectivement.

LE PRÉSIDENT :

Alors, j'aimerais tout de suite avoir l'assurance auprès du promoteur que c'est bel et bien mille cinq cents mètres cubes (1500 m³) par jour et non pas deux mille mètres cubes (2000 m³) comme c'était indiqué dans l'étude d'impact ?

M. MICHEL DUSSAULT :

C'est bel et bien mille cinq cents mètres cubes (1500 m³) par jour.

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Alors, ce sont des objectifs environnementaux de rejet. Si les effluents dépassaient ces objectifs de rejet dans la rivière Jourdin, qu'est-ce qui doit être fait ?

M. CLAUDE TRUDEL :

C'est sûr qu'au niveau de l'élaboration du règlement, quand on demande au promoteur d'établir, de faire son étude d'impact, on lui demande premièrement de proposer une solution qui permet de respecter les normes de rejet parce que les normes au niveau de la réglementation ont été bâties sur le principe, là, de la technologie disponible. La meilleure technologie disponible nous permet de traiter de façon correcte les eaux et c'est de cette façon-là que les normes ont été établies.

Par la suite...

LE PRÉSIDENT :

Mais les usages aussi sont importants.

M. CLAUDE TRUDEL :

Oui, par la suite. C'est sûr que dans le cadre de son étude d'impact on lui demande aussi d'évaluer s'il y a rejet conformément aux dispositions des normes réglementaires, quel est l'impact sur le milieu

environnant en fonction du milieu récepteur. C'est à ce moment-là qu'intervient notre direction du suivi de l'état de l'environnement pour déterminer les objectifs environnementaux de rejet pour une série de paramètres.

5

Ces objectifs-là environnementaux de rejet sont spécifiés dans les autorisations et on demande à l'exploitant, lorsqu'il y a - comment je pourrais dire ? - il pourrait y avoir un impact sur la qualité de l'environnement, on demande à l'exploitant de démontrer le respect de ces valeurs-là, de s'approcher le plus possible de ces objectifs environnementaux de rejet-là par la suite. Il doit faire un bilan. Il doit faire un suivi à certaines fréquences durant l'année au niveau de ces eaux de lixiviation, ce qui amène un suivi supplémentaire au niveau de d'autres paramètres, qui ne sont pas prévus au niveau du règlement mais qui sont typiques en fonction de chacun des cas et doit nous présenter des bilans à certains moments pour établir justement, améliorer encore une fois le système de traitement de façon à minimiser les impacts sur l'environnement.

10

15

20

C'est sûr que si à certains moments donnés dans certains projets il peut arriver que si on juge

25

l'impact trop important, on demande des améliorations au départ au niveau de l'aménagement du lieu, au niveau de la conception du système de traitement. C'est arrivé dans le passé.

5

LE PRÉSIDENT :

Et il y a la Ville de l'Épiphanie qui puise son eau à partir de la rivière, je pense c'est L'Achigan, et qui se situe en aval du point de rejet des eaux de lixiviation. Ce que je voudrais savoir, est-ce que, lorsque vous fixez les objectifs environnementaux de rejet, de telles utilisations sont prises en compte ?

10

M. MICHEL SIMARD :

15

Je vais demander à madame Lachapelle d'intervenir.

Mme CAROLE LACHAPELLE :

Bonsoir. Oui, quand on fait des objectifs environnementaux de rejet, j'ai peut-être oublié de le dire, là, c'est des OER, objectifs environnementaux de rejet, tous les usages de l'eau sont considérés dans nos calculs, c'est-à-dire la vie aquatique, les critères de faune terrestre piscivore, des petits

20

25

animaux qui vont manger des poissons, c'est un usage que l'on considère, on considère les prises d'eau potable et on considère la prévention de la contamination de la chair de poisson.

5

Ces critères-là sont basés sur...

LE PRÉSIDENT :

Juste un élément.

10

Mme CAROLE LACHAPELLE :

Oui.

15

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous considérez aussi l'utilisation de l'eau à des fins d'irrigation ?

20

Mme CAROLE LACHAPELLE :

Bon. Au Canada, il y a un organisme qui s'appelle Conseil canadien des Ministres en Environnement qui a publié des critères pour l'irrigation. Ces critères-

25

là, pour les paramètres qui nous concernent, là, il y a des métaux pour lesquels il y a des critères d'irrigation qui ont été fixés, ont été... proviennent d'un document de mil neuf cent quatre-vingt-sept (1987) qui lui-même provient d'un document de mil neuf cent soixante-treize (1973).

5

Les calculs qui ont été faits ont été basés sur des usages continus, une irrigation continue, avec des taux d'irrigation de mille deux cents millimètres par année (1200 mm/an). Au Québec, le taux d'irrigation à la lumière des documents qu'on a consultés, dont ceux du MAPAQ et d'une étude récente faite par BPR, le taux d'irrigation au Québec est de l'ordre de cent cinquante millimètres (150 mm). Donc, les critères qui ont été déterminés à partir de mille deux cents millimètres (1200 mm) d'eau ne sont pas applicables au Québec. Donc, on ne les applique pas.

10

15

Si vous voulez que je continue un peu dans mon explication, en ce moment, il y a un Comité qui a été formé pour que l'on adapte les critères aux usages, aux pratiques agricoles du Québec.

20

Ce comité-là il s'est réuni quelques fois. Il

25

comprend des gens du ministère de l'Environnement, des gens de l'Agriculture, entre autres.

À la lumière des chiffres, des critères d'irrigation que l'on a observés et en pensant qu'un taux de cent cinquante millimètres par année (150 mm/an) est raisonnable, les critères d'irrigation vont être plus sévères que nos critères qu'on applique pour calculer les objectifs environnementaux de rejet. Donc, par ricochet, je peux dire que l'irrigation est protégée par nos critères d'eau de surface parce qu'ils vont être moins sévères que les critères qu'on applique actuellement.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Quesnel, quel est votre avis là-dessus ?

M. PIERRE-OLIVIER QUESNEL :

C'est sûr que les critères qui ont été définis par le Conseil Canadien des Ministres de l'Environnement justement n'ont pas force de loi, sont à l'effet de critères. Il y a peu de connaissances actuellement sur quelles devraient être les normes.

Il y a des études qui sont faites présentement à l'I.R.D.A., l'Institut de recherche... en Recherche et Développement de l'Agriculture au Québec, justement à savoir quelle quantité de coliformes pourrait être... disons, pourrait nuire à la salubrité des fruits et légumes qui sont cultivés et qui sont irrigués au Québec. On n'a pas encore les conclusions de cette étude-là.

5

Mme CAROLE LACHAPELLE :

10

Je peux compléter, parce qu'il parle de coliformes, là, le critère qui a été proposé par le CCME, le Conseil Canadien des Ministres en Environnement est de cent (100) coliformes par cent millilitres (100 ml), qui est plus sévère que nos besoins. Or, dans le règlement, c'est la norme que le promoteur doit respecter. C'est pour ça que les promoteurs doivent faire une désinfection.

15

20

Donc, la norme du CCME est, par ricochet, respectée par la norme réglementaire qui est de cent (100) coliformes par cent millilitres (100 ml).

25

LE PRÉSIDENT :

Mais c'est quand même curieux parce que j'ai lu quelques données à d'autres surfaces, je pense c'est la rivière... c'est la rivière Jourdin, où, en amont du LET, on retrouve quatre-vingt mille (80 000) coliformes par rapport...

5

Mme CAROLE LACHAPELLE :

Oui.

10

LE PRÉSIDENT :

... aux cent (100) qu'on a ici, là. Alors, je me dis...

15

Mme CAROLE LACHAPELLE :

Non, c'est pas quatre-vingt mille (80 000), là, si ma mémoire est bonne.

20

25

LE PRÉSIDENT :

Non.

Mme CAROLE LACHAPELLE :

Bien, c'est quatre-vingt mille (80 000) coliformes totaux...

LE PRÉSIDENT :

Oui.

Mme CAROLE LACHAPELLE :

... mais ce qu'on regarde, c'est des coliformes fécaux. C'est plutôt de l'ordre de dix-huit (18 000) à vingt mille (20 000), ce qui n'est pas rien, et ces teneurs-là sont déjà présentes dans le cours d'eau en amont du rejet de l'effluent du LET.

LE PRÉSIDENT :

Mais alors qu'est-ce que ça donne de mettre cent (100), une limite de cent (100) quand on sait qu'il y

en a dix-huit (18 000) ou vingt mille (20 000) ?

Enfin, je vous demande ça.

Mme CAROLE LACHAPELLE :

Chaque nouveau projet a des exigences et on dit :
"Ce n'est pas parce que le milieu est détérioré qu'il
faut continuer à le faire." Donc, c'est comme une...
c'est une exigence et on espère qu'un jour le dix-huit
mille (18 000), par des pratiques différentes, va être
réduit. Donc, c'est pour récupérer des usages et pour
que le nouveau rejet ne détériore pas encore plus...

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

Mme CAROLE LACHAPELLE :

... le milieu récepteur.

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Ça répond ?

M. MARC-ANDRÉ MORIN :

Oui. J'ai juste une petite, petite question.
S'ils trouvaient par exemple des métaux lourds...

5

LE PRÉSIDENT :

Bien, en fait, il y en a.

M. MARC-ANDRÉ MORIN :

10

... par exemple, s'ils trouvaient dans un des tests qu'ils font n'importe quoi de toxique, là, un métal lourd en trop grande quantité, est-ce que l'usine de traitement est en mesure d'enlever ce produit-là ?

15

LE PRÉSIDENT :

Prenons l'exemple du manganèse. Le manganèse il est au-dessus des valeurs... manganèse dans l'eau, souterraine, là, je prends un exemple qui est pratico-pratique, là, pour appliquer votre question.

20

25

M. MARC-ANDRÉ MORIN :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Le manganèse est supérieur à la valeur de référence, qu'est-ce que vous faites ?

M. MICHEL DUSSAULT :

Je vais demander à mon collègue, monsieur Brien, de répondre à cette question.

M. DANIEL BRIEN :

Juste pour m'assurer de la compréhension de la question, quand vous parlez du manganèse, vous parlez le manganèse au niveau des objectifs environnementaux de rejet ?

LE PRÉSIDENT :

Non, non, non, dans l'eau souterraine, le manganèse dans l'eau souterraine, dans la nappe libre. Il est supérieur aux critères.

5

M. DANIEL BRIEN :

Je vais demander à monsieur Côté de vous répondre là-dessus.

10

LE PRÉSIDENT :

Oui. Tout comme le fer d'ailleurs.

15

M. JIMMY CÔTÉ :

Oui, c'est exact, le fer, le manganèse et les sulfures...

20

LE PRÉSIDENT :

Oui, les sulfures.

25

M. JIMMY CÔTÉ :

... sont présents en teneur naturelle.

LE PRÉSIDENT :

Mais, en fait, je vais prendre manganèse parce que...

M. JIMMY CÔTÉ :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... c'est un métal. Bon.

M. JIMMY CÔTÉ :

C'est présent de façon naturelle dans les eaux souterraines tant de la nappe libre de surface que celle de l'aquifère du roc. Alors, ces teneurs dépassent déjà les valeurs soumises qui sont des valeurs d'ordre esthétique pour le critère de "potabilité" alors que les valeurs limites proposées

dans le règlement sont basées sur ces valeurs-là.

LE PRÉSIDENT :

Bien, justement, vous soulevez un point
extrêmement important, là, qui a chicoté beaucoup la
Commission dans ses discussions, là, les teneurs de
fond, comment est-ce que vous pouvez arriver en
caractérisant un territoire relativement restreint,
établir sur la base que ce terrain-là ou que ce lot-là
soit en amont hydraulique, établir que ça devient donc
des teneurs de fond ? Est-ce que c'est une façon
classique de procéder ? Est-ce que le phénomène de
capillarité, de diffusion ne peut pas être... ne peut
pas constituer des phénomènes importants qui risquent
de contaminer des nappes qui soient en amont
hydraulique et qui finalement finissent par donner un
mauvais portrait des teneurs de fond, surtout quand ils
sont à si grande proximité ?

M. JIMMY CÔTÉ :

On l'a regardé à deux (2) niveaux, en fait. On
l'a regardé à l'échelle du site, au niveau du secteur

de l'agrandissement proposé. On a accumulé des données depuis deux mille un (2001) sur des puits avant même que la zone 4, la zone actuelle, soit développée et, par la suite, on a suivi d'autres puits qui étaient plus à l'ouest, qui sont des puits qui se retrouvent, qu'on dit, en amont hydraulique ou qui ne peuvent pas avoir été atteints, disons, par les opérations d'enfouissement.

5

Alors, on cumule ces données-là dans une base de données et on regarde la distribution qu'on a obtenue à tous les puits qu'on a échantillonnés de ces paramètres-là.

10

Dans un deuxième temps, on a pu regarder les données qui ont été générées dans une étude de la Commission géologique du Canada qui a été effectuée en mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1999) et deux mille (2000) mais dont les échantillonnages ont été principalement faits en mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1999), d'un vaste échantillonnage de puits dans la région. C'était l'étude du massif... c'était dans le cadre de l'étude du massif fracturé du sud-ouest, qui comprend la région de Mirabel, Sainte-Anne-des-Plaines, Sainte-Sophie jusqu'à Saint-Jérôme un peu.

15

20

25

Alors, quand on regarde cet échantillonnage-là qui a été fait, surtout au niveau des puits de l'aquifère du roc, on retrouve exactement les mêmes tendances, si vous voulez. On observe des concentrations en manganèse, sulfures et fer au-delà des critères, si vous voulez, des valeurs limites du règlement ou des critères suggérés de consommation qui sont, comme je disais, d'ordre esthétique.

5

LE PRÉSIDENT :

10

Monsieur Normandeau, est-ce qu'à votre connaissance, les concentrations de fer dans les eaux de consommation dans la région ici peuvent dépasser pour le manganèse la valeur limite, même si elle n'était fixée que pour des fins esthétiques, ça reste quand même une valeur limite, à votre connaissance ?

15

M. JACQUES NORMANDEAU :

20

Dans la région, on a plusieurs sites où les concentrations, soit en fer, soit en manganèse, dépassent les normes. On a d'autres régions aussi où c'est les fluorures qui dépassent les normes. On a des endroits où l'uranium est élevé. On a, sur le

25

territoire des Laurentides, c'est un grand territoire avec toute une histoire géologique, on a donc plusieurs endroits où effectivement il y a des taux qui sont dépassés.

5

LE PRÉSIDENT :

Et est-ce que les citoyens devraient craindre ces dépassements ?

10

M. JACQUES NORMANDEAU :

Normalement, lorsqu'une eau potable ne respecte pas les normes du règlement sur la qualité de l'eau potable, les citoyens doivent être à tout le moins informés. Cependant, dans plusieurs de ces cas-là, comme dans le cas du fer ou dans le cas du manganèse, on va informer la population qui dépasse les normes mais qu'il s'agit essentiellement, jusqu'à présent, de normes qui sont d'origine esthétique. Donc, ça ne porte pas atteinte à leur santé mais ça peut - excusez l'expression - tacher les vêtements lors du lavage, surtout si on ajoute de l'eau de javel.

15

20

Dans le cas des fluorures ou dans le cas de

25

l'uranium, par exemple, la population va être informée des risques à la santé que peuvent présenter... que peut présenter la consommation de ces eaux-là, comme la population va aussi être informée s'il y a des trop grandes quantités de trihalométhane dans l'eau et que ça peut présenter un risque à la santé.

5

LE PRÉSIDENT :

Merci. Ça va ? Merci.

10

Monsieur Normand Beaudet. J'imagine que vous avez dû remarquer que je prenais un peu de place mais c'est parce que j'avais une liste avec cinq (5) noms, on est rendu à la troisième, alors c'est pour ça que je me permets de prendre un peu plus d'espace, mais sinon, dès que je vois la liste s'allonger, je vous laisserai la parole. Allez-y.

15

20

25

M. NORMAND BEAUDET

M. NORMAND BEAUDET :

Monsieur le Président, alors, cette première question-là serait peut-être dirigée pour l'enfouisseur.

Alors, je crois que, bon, le projet qui est présenté actuellement, le projet de méga enfouissement me semble en contradiction avec la politique de réduction des déchets par son volume et tout ça et aussi en contradiction avec la régionalisation, le principe de régionalisation, là, auquel la CMM va se prêter dans les prochaines semaines.

Et donc, compte tenu de cela, j'aimerais savoir si la MRC, comme on vient de le mentionner, exerçait son droit de regard à un niveau d'avoir des déchets, un site régional qui réponde plus aux besoins régionaux et lançons, je sais pas, moi, deux cent mille tonnes (200 000 T), deux cent mille (200 000) par année, et si le BAPE recommandait que l'enfouissement, et si le ministre allait dans ce sens-là d'appliquer la régionalisation, alors je me demande si l'enfouisseur

auquel on faisait allusion se conformerait, je me demande donc s'il a pensé à cette alternative-là, est-ce qu'il se conformerait ? De quelle façon et de quelle façon il pourrait s'inscrire dans cette démarche-là pour soutenir la CMM dans son effort de régionalisation ?

5

LE PRÉSIDENT :

O.K. Alors, Monsieur Godin, tout d'abord, est-ce que ces aspects-là ont fait l'objet de réflexion au niveau de la MRC ?

10

M. PIERRE GODIN :

En fait, Monsieur le Président, pas vraiment encore. C'est que, comme je vous le dis, je vous réfère toujours au plan de gestion qui est en vigueur actuellement. Il va y avoir négociation mais à venir jusqu'à présent je pense avoir compris que les élus étaient favorables, en fait, à la demande faite par le promoteur.

15

20

Évidemment, c'est dans l'esprit de regarder ça avec les gens hors territoire aussi, les municipalités

25

comme la CMM et les autres qui viennent au site.

Or, actuellement, c'est tout ce que je peux vous dire, c'est que les gens semblent favorables.

5

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Dussault, est-ce qu'un site d'une envergure beaucoup plus petite serait toujours intéressant ?

10

M. MICHEL DUSSAULT :

Bien, Monsieur le Président, c'est pas quelque chose qu'on a regardé. Nous, premièrement, nous avons regardé les besoins qui sont importants et on a basé le projet dans tous les scénarios sur l'atteinte de la politique donc de soixante-cinq pour cent (65 %) à compter de deux mille treize (2013). On a fait différents scénarios, à commencer par deux mille huit (2008) et d'autres à deux mille treize (2013) et parlant de conformité, nous nous sommes conformés au plan de gestion actuel.

15

20

Donc, à l'heure actuelle il y a pas d'autres scénarios. La MRC de la Rivière-du-Nord a un plan de

25

gestion qui prévoit un million (1 M) de tonnes et nos opérations actuelles sont nécessairement en conformité avec ce plan-là.

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Et finalement, Monsieur Lafrance, si jamais il y avait un scénario qui ferait du LET un LET beaucoup plus local, est-ce qu'il y a des avenues possibles pour le moment où la CMM serait drôlement mal prise ?

M. SIMON LAFRANCE :

Ce que je peux vous dire pour le moment, il y a plusieurs des municipalités de la Communauté métropolitaine qui utilisent le site, là, à ce moment-ci.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

M. SIMON LAFRANCE :

Oui. Mais il faudrait voir à moyen terme, là, vers quoi on s'orienterait, là. Il reste que pour le moment, on a besoin de ce site-là.

5

LE PRÉSIDENT :

O.K. Bien, j'allais dire que votre dernier bout de phrase, j'allais le dire : Je comprends donc que... voilà. Je peux pas avoir d'autre réponse.

10

M. NORMAND BEAUDET :

Oui, oui. Non, évidemment, là, je parlais pas du jour au lendemain, hein, on parle du moyen terme, on parle d'une...

15

LE PRÉSIDENT :

Mais peut-être juste une précision. Le un million deux cent cinquante mille tonnes (1 250 000 T) n'inclut pas les sols, hein ?

20

25

M. MICHEL DUSSAULT :

En fait, la capacité totale du site inclut les sols qui servent de recouvrement, mais la quantité annuelle n'inclut pas nécessairement.

5

LE PRÉSIDENT :

N'inclut pas. Donc, quand on dit de vingt-sept virgule huit millions (27,8 M) de tonnes en deux mille trente-deux (2032), ce tonnage inclut les sols ?

10

M. MICHEL DUSSAULT :

C'est-à-dire qu'en tout et partout, il faut parler de vingt-neuf millions de mètres cubes (29 M m³), donc la quantité totale qui inclut également les sols. Lorsqu'on ramène les mètres cubes en termes de tonnes, c'est là qu'on arrive à vingt-sept point huit millions (27.8 M) de tonnes.

15

20

LE PRÉSIDENT :

C'est un facteur de point huit cinq (.85), c'est

25

ça ?

M. MICHEL DUSSAULT :

C'est un facteur de densité de point neuf cinq
(.95).

5

LE PRÉSIDENT :

10

Point neuf cinq (.95).

M. MICHEL DUSSAULT :

15

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Parce que dans votre étude, c'est point huit cinq
(.85) tantôt, point neuf cinq (.95) tantôt, là, mais
là, vous confirmez que c'est point neuf cinq (.95) ?

20

25

M. MICHEL DUSSAULT :

C'est le facteur de conversion qui est utilisé.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Monsieur.

M. NORMAND BEAUDET :

Oui. Alors, l'autre question est plus dirigée vers le ministère de l'Environnement. Alors, en deux mille trois (2003), le ministère, par la voix de monsieur Simard d'ailleurs à l'époque, avait appuyé - une question que j'avais posée - appuyé le projet alors malgré le fait qu'on...

LE PRÉSIDENT :

Vous dites en deux mille trois (2003) ?

M. NORMAND BEAUDET :

Oui, aux audiences publiques de deux mille trois (2003), j'avais posé la question au ministère de

l'Environnement : Est-ce que ce projet-là est appuyable ? Est-ce que vous appuyez ce projet-là ?, pour savoir l'opinion du ministère du Développement durable par rapport à un projet qui nous apparaissait contraire au développement durable, enfin, tout ça.

5

Alors, ma question, c'est : Est-ce que cette année avec un projet encore plus ambitieux, est-ce que le ministère de l'Environnement continue d'appuyer ce projet-là ?

10

Et j'avais posé la question aussi à la santé, aux gens de la Santé et des Services sociaux qui, à l'époque, s'étaient gardé une réserve par rapport au projet et ce qu'il pouvait représenter comme impact mais du côté de l'Environnement, donc ça serait ma question à nouveau cette année.

15

LE PRÉSIDENT :

20

Monsieur Simard.

M. MICHEL SIMARD :

Disons qu'on analyse le projet qui nous est déposé

25

et on analyse le projet en tenant compte des...
d'abord, que c'est un projet qui répond aux normes du
ministère, qui répond aux exigences du ministère et
tant qu'à la taille du projet, comme vous avez bien
acheminé vos questionnements, Monsieur le Président,
c'est que c'est une question de responsabilité
municipale.

5

Et, à ce moment-là, on doit se coller au PGMR, au
plan de gestion des matières résiduelles. C'est le
PGMR qui définit les grandes orientations en ce domaine
et c'est dans ce sens-là qu'on doit aller.

10

LE PRÉSIDENT :

La réponse, elle est plus nuancée qu'en deux mille
trois (2003) ?

15

M. NORMAND BEAUDET :

Oui.

20

LE PRÉSIDENT :

Bien, c'est selon ce que vous nous dites.

25

M. NORMAND BEAUDET :

J'en attendais pas beaucoup, mais je n'en ai pas eu beaucoup. Merci.

5

LE PRÉSIDENT :

Bienvenue.

M. MICHEL DUSSAULT :

10

Monsieur le Président, si vous le permettez, concernant le facteur de conversion, là, en termes de densité, mon collègue aimerait apporter quelques précisions pour éviter toute ambiguïté...

15

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

20

M. MICHEL DUSSAULT :

... versus le point neuf cinq (.95) et point huit cent (.85).

25

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

M. DANIEL BRIEN :

Le point huit cent (.85), c'est le facteur qu'on utilise généralement pour la mise en déchets. Autrement dit, quand un camion arrive, qu'on le décharge sur le site, on obtient environ point huit cinq (.85) de compaction lors de la mise en place. Par contre, pour calculer le volume total, la quantité totale de déchets qu'on va pouvoir mettre dans un volume donné, avec le temps, les déchets ça va se retasser aussi, là, on utilise un facteur de point neuf cinq (.95).

Autrement dit, sur l'ensemble de la durée de vie du site, quand on dit vingt-huit millions (28 M) de mètres cubes, on va utiliser un facteur de point neuf cinq (.95) pour calculer le nombre de tonnes qu'on va pouvoir estimer rentrer dans ce volume-là.

LE PRÉSIDENT :

Je vais réfléchir là-dessus, je vais vous revenir probablement demain avec d'autres questions.

Monsieur Guy Garand.

5

M. GUY GARAND

M. GUY GARAND :

10

Rebonsoir. Juste un petit point d'information pour commencer, Ville de Laval qui est la troisième plus grande ville au Québec, qui n'est quand même pas négligeable, qui est sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal, paie trente-deux dollars la tonne (32 \$/T) pour l'enfouissement. Donc, quand on parle de soixante dollars (60 \$/T) de moyenne, il y en a qui paient très cher puis il y en a d'autres qui paient fort probablement pas cher.

15

20

Dans la présentation de Waste Management, ils parlaient beaucoup de gestion environnementale des matières résiduelles. Pour nous, les conseils régionaux de l'environnement, on peut parler de saine

25

gestion des matières résiduelles en environnement. On peut parler de réduction à la source, qui est le premier "R", ce qui touche pas Waste Management parce que c'est pas de sa responsabilité de réduire.

5

On peut parler de recyclage et de récupération, de valorisation de compostage, de méthanisation de biogaz ou de gazéification.

Waste Management a pris possession du site en mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1997). Elle gère, bon an mal an, entre huit cent mille (800 000) et un million (1 M) de tonnes par année depuis qu'elle en est propriétaire. Waste Management réinvestit beaucoup dans la communauté, fait des prix spéciaux pour l'enfouissement aux municipalités dans la MRC. J'aimerais savoir au-delà de ça quels sont les efforts et les démarches que Waste Management a faits ou prises avec les municipalités afin de détourner de l'enfouissement le plus de matières résiduelles pour avoir réellement une saine gestion de nos matières parce qu'il faut pas oublier que toutes les matières que l'on enfouit pêle-mêle, ce sont des matières souvent premières qui ont demandé énormément d'énergie, qui demandent une transformation secondaire et une

10

15

20

25

autre transformation tertiaire pour en faire des produits finaux, lesquels qu'on remet à l'enfouissement. Peut-être qu'un jour qu'on va avoir des *waste mining*.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Dussault, je pense que la question a été claire.

M. MICHEL DUSSAULT :

Quels sont les efforts, donc dans un premier temps, Monsieur le Président, monsieur Godin l'a mentionné tout à l'heure, il y a eu une entente qui a été faite il y a quelques années avec la MRC de la Rivière-du-Nord afin de collaborer au financement d'une partie de la mise en oeuvre du PGMR et, au cours des prochaines années, ce qu'on souhaite faire, c'est intensifier les actions que nous pourrons faire pour diversifier l'offre de service pour accompagner les municipalités dans la mise en valeur des matières résiduelles.

Waste Management est actuellement le plus grand

récupérateur à travers l'Amérique du Nord. Donc, ce qu'on fait actuellement, on recherche les nouvelles solutions pour accompagner les municipalités. On a parlé tout à l'heure de technologies de méthanisation, de nouvelles techniques de gazéification, actuellement, on est très attentifs à ce qui se passe et lorsque ces technologies-là seront disponibles, applicables au Québec, c'est bien évident, Monsieur le Président, qu'on va tout faire en sorte pour les mettre en oeuvre ici pour permettre de diversifier notre offre de service mais également pour accompagner les municipalités dans leur plan de gestion des matières résiduelles.

Je sais qu'à compter de deux mille neuf (2009), il y aura, si ma mémoire est fidèle par rapport au plan de gestion de la MRC, intensification des efforts par rapport à la matière organique. Donc, c'est un sujet qui est sur toutes les lèvres. Et nous, chez Waste Management, on a actuellement une équipe dédiée, pas seulement ici, à l'échelle nord-américaine, pour trouver la ou les bonnes solutions pour gérer les matières organiques et c'est évidemment quelque chose qu'on veut mettre à l'agenda des discussions avec la MRC afin de trouver la technologie qui va pouvoir aider

les municipalités environnantes avec les matières organiques.

Je pense que c'est un défi très important qu'on se lance et qui va répondre à un problème qui est très important actuellement pour les municipalités.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que ça répond ?

M. GUY GARAND :

Pas exactement. Je vous dirais plutôt quand on parle d'enfuir entre huit cent mille (800 000) et un million (1 M) de tonnes depuis mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1997) qu'ils en sont propriétaires, combien ont-ils récupéré de tonnes ? C'est ce que j'aimerais savoir aussi. C'est quoi l'effort qu'ils ont fait au niveau du tonnage ?

Et ensuite de ça, Monsieur le Président, quand je regarde à la page 30 du résumé, ils disent ici, c'est bien. C'est leur texte à eux :

"La possibilité d'ajouter une

*filiale de récupération de
matériaux secs à l'entrée."*

Comment se fait-il qu'une entreprise de cette
envergure-là qui se dit gestion environnementale des
matières résiduelles ne l'a pas fait depuis le début,
et ce, pour tous les matériaux ou toutes les matières ?

5

LE PRÉSIDENT :

10

Ça rejoignait un peu une de nos questions. Allez-
y, Monsieur Dussault.

M. MICHEL DUSSAULT :

15

Encore une fois, Monsieur le Président, Waste
Management n'est pas l'entreprise qui produit les
matières résiduelles mais bien qui gère les matières
résiduelles et on a effectivement mis en place des
équipements pour la récupération du bois.

20

Comme j'ai mentionné, on a l'intention
d'intensifier ces efforts-là mais à l'heure actuelle,
ce n'est pas de centres de tri additionnels dont le
Québec a besoin, c'est bien de s'assurer que les gens

25

vont mettre les matières dans les bacs de récupération. Donc, quand bien même on construirait deux (2), trois (3), cinq (5), dix (10) autres centres de tri, la problématique n'est pas là. Il faut qu'en amont, les gens fassent le bon geste, augmenter le taux de récupération et c'est la même chose également pour les industries, commerces et institutions.

5

Comme je vous disais tout à l'heure, le problème le plus criant, en fait, l'enjeu le plus important est nécessairement au niveau de la matière organique. On est à huit pour cent (8 %) à l'heure actuelle, alors, c'est difficile pour nous à l'heure actuelle d'insister auprès des citoyens pour faire davantage. Les citoyens doivent à quelque part faire le bon choix. Les municipalités actuellement sont en train de réfléchir à l'implantation de la troisième voie. Je sais que c'est partie prenante de plusieurs discussions ici dans la région.

10

15

Alors, nous, on a bien l'intention d'être actifs lorsque les municipalités vont lancer des appels d'offres, bien on veut répondre et mettre en place les technologies qui vont venir en aide aux municipalités.

20

25

LE PRÉSIDENT :

Ça répond un peu plus.

M. GUY GARAND :

Je continuerais mais je vais laisser la place à d'autres.

LE PRÉSIDENT :

Mais vous pourriez le faire dans le cadre de votre mémoire.

M. GUY GARAND :

C'est bien gentil. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Ça va.

Madame Christiane Vachon.

Mme CHRISTINE VACHON

Mme CHRISTINE VACHON :

Les questions que j'avais préparées ont été posées, mais j'en aurais une autre qui est vraiment peut-être un petit peu... quand le camion de vidanges arrive, vous disiez qu'il y avait comme un pont puis que vous surveilliez et que ça sonnerait. Mettons qu'il y a des batteries, des batteries de char...

LE PRÉSIDENT :

Merci de vous adresser à moi.

Mme CHRISTINE VACHON :

... s'il y a des batteries, des batteries d'auto, ça sonne-tu ? Qu'est-ce qui se passe ? Qu'est-ce qu'ils font avec ?

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

Mme CHRISTINE VACHON :

Parce que tout le camion est contaminé puis ça a été écrasé.

5

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

Mme CHRISTINE VACHON :

10

C'est ma question.

M. MICHEL DUSSAULT :

15

Oui, alors je vais essayer de bien comprendre la question. Quand mon collègue tout à l'heure, et je vais lui céder la parole, parlait de détecteurs qui pouvaient sonner à l'entrée de nos installations, évidemment c'est pour des matières radioactives.

20

Maintenant, je vais demander à mon collègue de vous préciser, Madame, le programme de contrôle des déchets à l'entrée, comment on s'assure que les matières que nous recevons respectent les normes et ne

25

représentent pas de danger pour l'environnement.

M. DANIEL BRIEN :

Effectivement, le détecteur qu'on voyait sur la photo, c'est un détecteur de matières radioactives, donc ne détectera pas s'il y avait des batteries dans un chargement. Par contre, on fait des inspections sur le front de déchets, s'il y a des déchets que les opérateurs notent qui sont pas conformes avec la réglementation, par exemple des batteries, des barils qui pourraient contenir des liquides, ces produits-là vont être mis de côté et gérés dans la bonne filière et non pas éliminés sur le site d'enfouissement.

LE PRÉSIDENT :

Au fond, en d'autres termes, s'il y a des quantités suffisantes qui permettent leur repérage, ça va être récupéré, mais autrement c'est perdu ?

M. DANIEL BRIEN :

Effectivement, Monsieur.

Mme CHRISTINE VACHON :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Ça va ? Monsieur Karel Ménard.

M. KAREL MÉNARD

M. KAREL MÉNARD :

Alors, bonsoir, Monsieur le Président, Madame. Si vous me le permettez, je vais faire un petit peu de millage, comme on dit, sur une question précédente au niveau des efforts de récupération que la compagnie a effectués parce que monsieur Dussault a un petit peu entrouvert la porte.

En deux mille trois (2003), mon organisation a participé aux audiences pour l'agrandissement de ce projet. À l'époque on parlait d'un CEVER, d'un Centre de Valorisation Environnemental des Résidus. D'ailleurs, c'était tellement présent que le projet

avait été vendu comme ça et même nulle part dans l'étude d'impact était-il question d'un lieu d'enfouissement. C'était toujours un bioréacteur et ainsi de suite, et ce CEVER en question a été vendu avec différentes composantes.

5

Donc, je l'ai extrait de l'étude d'impact de février deux mille trois (2003), donc la précédente étude d'impact à la page 4.1 et 4.2, donc la suivante et simplement vous mentionner de quoi il était question en deux mille trois (2003), mais c'est comme ça que le projet a été présenté.

10

"Donc, le CEVER est constitué de diverses installations requises pour recevoir et traiter les matières résiduelles récupérables et les résidus ultimes. Ces installations sont notamment : un centre de tri de récupération, la déchetterie domestique, le centre de récupération des RDD, la déchetterie commerciale, la plate-forme de compostage et le bioréacteur."

15

20

En fait, le lieu d'enfouissement avec

25

réintroduction de lixiviats.

Monsieur Dussault a dit : "On va tout faire pour mettre en oeuvre les mesures - bon, je paraphrase un petit peu - on va tout faire pour mettre en oeuvre les mesures de détournement qui sont requises pour réduire l'enfouissement." Il y a cinq (5) ans, c'était exactement le même discours et c'est ce qu'il proposait de faire.

Qu'est-ce qui a vraiment été fait au niveau des mesures de détournement ? En fait, comme c'est la suite du projet de deux mille trois (2003), on s'entend là-dessus, où est le CEVER en question qui a été proposé et présenté en deux mille trois (2003) lors des précédentes audiences ?

M. MICHEL DUSSAULT :

Place d'abord, dans un premier temps, en collaboration avec la MRC de la Rivière-du-Nord, il y a un éco-centre que vous allez voir à l'entrée de nos installations demain lors de la visite. On en faisait allusion il y a quelques instants, il y a des équipements de récupération de bois et de matériaux

secs qui ont été mis en place sur nos installations.

LE PRÉSIDENT :

Ils sont en marche ?

5

M. MICHEL DUSSAULT :

Ils sont en fonction actuellement.

10

LE PRÉSIDENT :

O.K.

M. MICHEL DUSSAULT :

15

On pourrait même vous en montrer des photos mais je pense que demain vous allez pouvoir les visualiser sur nos installations.

20

Si je réfère également à la question de monsieur Ménard par rapport à ce qui avait été présenté en deux mille trois (2003) qui faisait partie intégrale du CEVER, il y avait également la question de valorisation énergétique. C'est également une autre réalisation que

25

nous avons accomplie.

Maintenant, la question du compostage, il est vrai que nous n'avons pas à ce jour mis en place de plate-forme de compostage, par contre, nous avons une entente de collaboration avec Compost Sainte-Anne pour aider dans la région à ce que des matières organiques qui sont compostées, des résidus verts, puissent être compostés.

Et, d'autre part, concernant le centre de tri qui faisait partie de ce que nous présentions, il y a eu une décision régionale de la part des municipalités qui a été plutôt de travailler dans un processus de concertation régionale avec le centre de tri de Lachute. Donc, ça devenait un peu inapproprié de venir relancer les activités du centre de tri alors qu'il semblait y avoir convergence de la part des autorités publiques pour utiliser le centre de tri de Lachute.

Donc, il y a quand même beaucoup de choses qui ont été faites en à peine trois (3) ans. Souvenons-nous que la demande qui avait été présentée à l'époque était de neuf (9) ans. Nous avons été limités à cinq (5) ans et, là, ça fait trois (3) ans de ça. Donc, il y a

quand même des réalisations qui ont été faites dans un espace quand même assez limité, un espace temps de trois (3) ans.

LE PRÉSIDENT :

Pour la valorisation énergétique, est-ce que vous avez d'autres avenues pour l'utilisation des nouveaux biogaz ? Parce que Cascade, finalement, vous le fournissez à satisfaction. Est-ce que vous faites d'autres démarches pour trouver preneur dans la région ?

M. MICHEL DUSSAULT :

C'est bien évident qu'avec le projet qui est présenté, on pense éventuellement être en surplus de biogaz et notre voeu le plus cher c'est de le mettre en valeur ce gaz-là. Donc, évidemment, il y a des démarches qui ont été entreprises afin de trouver preneur pour utiliser l'excédent de gaz.

LE PRÉSIDENT :

Lesquelles ?

M. MICHEL DUSSAULT :

En fait, les discussions sont à un stade préliminaire. Mon collègue peut ajouter, là, plus précisément des secteurs qui ont été regardés sans nécessairement identifier des individus.

5

M. DANIEL BRIEN :

Il faut préciser qu'actuellement il n'y a pas de surplus qui se dégagent au niveau des biogaz.

10

LE PRÉSIDENT :

Non, voilà.

15

M. DANIEL BRIEN :

Tous les biogaz sont valorisés chez Cascade.

20

LE PRÉSIDENT :

Pardon, j'ai compris qu'à peu près dix pour cent (10 %) s'échappait quand même.

25

M. DANIEL BRIEN :

C'est-à-dire que quand on regarde les...

LE PRÉSIDENT :

Vous produisez deux cent cinquante millions (250 M) de mètres cubes par année et sur lesquels à peu près vingt-cinq millions (25 M) de mètres cubes s'échappent dans l'air, selon vos données.

M. MICHEL DUSSAULT :

En fait, c'est à terme, le deux cent cinquante millions (250 M) de mètres cubes, ça sera à terme en deux mille trente-deux (2032) selon les documents de l'étude d'impact.

LE PRÉSIDENT :

Et sur lesquels vingt-cinq millions (25 M) de mètres cubes s'échapperaient ?

M. MICHEL DUSSAULT :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

M. DANIEL BRIEN :

Effectivement, on a regardé... on regarde quand même d'autres alternatives pour éventuellement valoriser le gaz qu'on aurait en surplus. On a eu des discussions, entre autres, avec la carrière. On a une carrière qui est à proximité du site qui pourrait utiliser ce gaz-là pour leur plan d'asphalte. On a aussi des discussions avec deux (2) producteurs de serres qui seraient éventuellement aussi intéressés à utiliser une partie des gaz pour alimenter les serres.

On va aussi utiliser... on a construit une usine pour être en mesure de chauffer nos eaux de lixiviation pour pouvoir traiter à l'année. On va aussi utiliser le biogaz pour alimenter nos chaudières, nos bouilloires pour chauffer les eaux de lixiviation.

LE PRÉSIDENT :

Qu'est-ce que ça donne ?

M. DANIEL BRIEN :

C'est-à-dire que...

LE PRÉSIDENT :

En essai jusqu'à maintenant parce que c'est un point quand même assez important, on y reviendra quand on reparlera de lixiviation, là.

M. DANIEL BRIEN :

Actuellement, le biogaz est pas encore installé sur ces unités-là. Là, pour débiter les opérations le plus rapidement possible, on a fait brancher le gaz naturel, mais aussitôt que la nouvelle conduite, parce qu'il faut installer une nouvelle conduite entre le plan de compression de Gaz Métropolitain et nos nouvelles installations, on va utiliser bien évidemment le biogaz, là.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Mais là, tout est sur place maintenant pour chauffer le lixiviât.

5

M. DANIEL BRIEN :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

10

Donc, il y aurait traitement de lixiviât à longueur d'année ?

M. DANIEL BRIEN :

15

Oui, exactement. On est encore en période de rodage. Vous allez voir demain, on est en plein chantier de construction. On va aussi mettre un abri, un toit sur le réservoir en béton qui fait vingt-quatre mètres par vingt-quatre mètres (24 m x 24 m) de diamètre... de côté, on va mettre un toit pour garder la chaleur, mais déjà les tests avec le gaz naturel fonctionnent très bien. On est capable de maintenir l'eau entre des températures de dix (10°) à quinze

20

25

degrés (15°) ce qui va nous permettre de faire un traitement biologique efficace durant les mois d'hiver.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Et est-ce que vous avez réussi à optimiser, puisqu'on est dans ce domaine-là, vous avez réussi à optimiser la quantité d'acide phosphorique qui serait utilisée ?

M. DANIEL BRIEN :

On travaille constamment là-dessus. On a des réunions fréquentes avec l'opérateur de l'usine comme tel. On a mis des mécanismes, entre autres, des mesures presque en continu du phosphore pour vraiment minimiser les quantités de phosphore qu'on doit ajouter au traitement et donc indirectement ceux qui seraient rejetés éventuellement vers l'environnement.

Il faut comprendre que dans une eau de lixiviation, les eaux de lixiviation brutes, non traitées, sont déficientes en phosphore. Pour les besoins du traitement, pour que les microorganismes fonctionnent de façon optimale, on doit rajouter du

phosphore pour balancer les nutriments, c'est la nourriture qu'ils ont de besoin, et on fait ça de façon optimale pour réduire les quantités qu'on doit acheter et aussi s'assurer qu'il y a le moins possible de phosphore qui va être rejeté avec les eaux traitées.

5

LE PRÉSIDENT :

Ce qui est prévu, est-ce que c'est le respect des objectifs environnementaux de rejet pour le phosphore ?

10

M. DANIEL BRIEN :

C'est bien évident qu'on vise toujours vers ça. C'est un objectif très ambitieux, particulièrement pour...

15

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que c'est réaliste ?

20

M. DANIEL BRIEN :

... pour le phosphore. Actuellement, avec les technologies, avec les résultats qu'on a, c'est

25

difficile de vous dire qu'on va atteindre les objectifs environnementaux de rejet qui sont très très très sévères. Bien évidemment, de notre côté, du côté de l'opérateur, on essaie d'optimiser la filière pour en rejeter le moins possible. Comme je vous dis d'ailleurs, c'est des choses qu'on doit acheter de toute façon. Donc, au niveau du contrôle des coûts, c'est important pour nous aussi.

5

LE PRÉSIDENT :

10

Merci.

Monsieur Ménard.

M. KAREL MÉNARD :

15

Merci, Monsieur le Président. La deuxième question donc, c'est pas vraiment une question mais habitez-vous sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal ?

20

LE PRÉSIDENT :

Excusez-moi, j'ai pas compris.

25

M. KAREL MÉNARD :

Habitez-vous sur le territoire de la CMM ?

LE PRÉSIDENT :

Vous me posez directement la question ?

M. KAREL MÉNARD :

Bien, vous n'êtes pas obligé de répondre, là.
Mais juste pour vous dire...

LE PRÉSIDENT :

Non, je vais vous répondre, mais si vous répondez
d'abord à ma question. Est-ce que vous voulez me
piéger ?

M. KAREL MÉNARD :

Non, pas du tout, non, non, c'est juste pour
présenter ma question, en fait.

LE PRÉSIDENT :

Alors, je vais vous répondre indirectement. Je travaille comme professeur à l'Université de Montréal et je reste très proche de l'Université de Montréal.

5

M. KAREL MÉNARD :

Bon, la réponse est excellente. Non, c'était pas du tout un piège. Donc, aussi vous êtes une personne très informée, très à l'affût de ce qui se passe au niveau des politiques au niveau de l'environnement.

10

Depuis un an, lorsqu'on parle à un homme politique sur le territoire de la CMM ou de l'agglomération, lorsqu'on assiste à des colloques, des conférences, je travaille pour un groupe en environnement, ce qu'on nous dit c'est zéro enfouissement - on avance des dates - d'ici deux mille cinq (2005). Il n'y aura plus d'enfouissement requis pour la Communauté métropolitaine de Montréal.

15

20

Je vous ai amené un petit article, qualité très très mauvaise, je pourrais le déposer, c'est un article de *La Presse* du trente (30) octobre dernier, qui

25

mentionne effectivement, il reprend des mots de politiciens de la CMM qui disent qu'il n'y aura plus d'enfouissement requis pour la CMM en deux mille vingt-cinq (2025) parce que la CMM cherche des nouvelles technologies d'élimination et ainsi de suite.

5

Bon. Ça, on va dire que c'était mon préambule.

J'ai trouvé la réponse du représentant de la CMM un peu timide parce que effectivement les gens, les fonctionnaires et les politiciens travaillent à ne plus éliminer les déchets à l'extérieur du territoire de la CMM d'ici quelques années. Je sais que demain matin ça ne sera pas possible. Ma question va être assez simple et la réponse aussi : Quel est le mandat exact des cinq (5) secteurs de la CMM relativement au PMGMR ? Qu'est-ce que le PMGMR demande aux cinq (5) secteurs de la CMM comme document d'ici décembre prochain, d'ici un mois ? C'est quoi le mandat ? Ça tient en deux (2) lignes.

10

15

20

LE PRÉSIDENT :

Alors, Monsieur Lafrance ?

25

M. SIMON LAFRANCE :

La CMM a demandé à ses cinq (5) secteurs constitutifs de se pencher sur les alternatives à l'enfouissement et à la disposition à long terme sur les résidus ultimes. Ça veut dire qu'elles doivent faire... elles doivent étudier quelles sont les alternatives à la fois pour le traitement des résidus organiques et des résidus ultimes sur le plan des technologies qui sont disponibles et sur le plan d'avoir un mode de gestion, un mode de financement et de voir comment on va mettre ça en oeuvre, là.

5

10

C'est ça qui est le mandat qui est donné aux cinq (5) secteurs de la Communauté.

15

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'il y aura ensuite un comité de coordination où chaque arrondissement ou chaque territoire...

20

M. SIMON LAFRANCE :

Chacun des cinq (5) secteurs fait sa démarche. Il

25

y a un contenu minimal de ce qu'on demande, que je pourrais vous déposer demain, là, une liste de ce qui est demandé et qui donne un bon portrait du contenu du résultat qu'on s'attend de chacun des cinq (5) secteurs, que je vais vous déposer demain avec les précisions que je vais vous apporter tantôt, là.

5

LE PRÉSIDENT :

Je sais que vous nous avez déjà exprimé une réserve par rapport à une question qui touchait, pratico-pratique, qu'est-ce qui pourrait s'en venir, là, mais de façon réaliste, est-ce que... quel est le temps minimal qui est encore nécessaire avant que des actions non pas soient planifiées mais posées ?

10

15

M. SIMON LAFRANCE :

Écoutez, il y a quatre-vingt-deux (82) municipalités sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal, cette démarche-là, elle est... vous comprenez la complexité de cette démarche-là, là.

20

25

LE PRÉSIDENT :

Non, mais je comprends aussi que ça a commencé en mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1998).

5

M. SIMON LAFRANCE :

Pardon ?

LE PRÉSIDENT :

10

Je comprends aussi que ça a commencé en quatre-vingt-dix-huit (98), là. Mais pour vous, c'est avec un petit peu de retard, mais vous pouvez me dire... écoutez, c'est pas vous... il y a pas de responsabilité là-dedans mais vous pouvez me dire : Écoutez, avant deux (2), trois (3) ans, là, il y aura pas grand-chose. Vous pouvez me dire : Non, non, non, il y a des intentions fermes, il y a des actions qui peuvent être prises dans un délai très très court. C'est ça que je vous demande un peu.

15

20

C'est sûr que, vous savez, je vous ai dit que je travaillais à l'université, à l'université... la plus grande décision qui se prend à l'université c'est de

25

décider de ne pas décider, bon. Mais ça, c'est... un coup qu'on a dit ça...

M. SIMON LAFRANCE :

Écoutez, je comprends le sens de votre question. Le Plan Métropolitain de Gestion en Matières Résiduelles a été adopté et mis en vigueur en août deux mille six (2006) et il contient des mesures à la fois pour la réduction, la récupération, la mise en valeur des matières et tout ça et aussi pour la disposition des résidus ultimes.

Il y a une orientation qui est donnée qui est en deux (2) temps, un statu quo, un court terme, et ça, c'est le premier temps, et aussi le mandat qui est donné à chacun des cinq (5) secteurs géographiques de la CMM, d'évaluer les alternatives dans un contexte d'autonomie régionale.

LE PRÉSIDENT :

Pardon. Soyons un peu plus précis. Quand vous dites le statu quo à court terme, le court terme c'est

quoi ? Est-ce que c'est six (6) mois, c'est un an,
c'est deux (2) ans, c'est trois (3) ans ?

M. DANIEL BRIEN :

De façon réaliste, on ne peut pas mettre des
alternatives comme ça. On ne peut pas les mettre en
oeuvre en l'espace de deux (2) ans ou trois (3) ans.

LE PRÉSIDENT :

Non, non, je parle pas de l'alternative, je parle
du statu quo.

M. DANIEL BRIEN :

Le statu quo c'est l'enfouissement.

LE PRÉSIDENT :

Le statu quo, vous avez dit statu quo à court
terme.

M. DANIEL BRIEN :

Le statu quo actuellement, la situation est la suivante, les municipalités de la Communauté métropolitaine enfouissent les ordures ménagères qu'elle collecte dans cinq (5) lieux d'enfouissement. Un seul de ces lieux-là est situé sur le territoire de la Communauté métropolitaine et on est dépendant à cinquante-cinq (55)... à peu près à cinquante-cinq pour cent (55 %) sur le plan quantitatif de quatre (4) autres sites qui sont à l'extérieur du territoire de la Communauté métropolitaine, dont le site de Sainte-Sophie et vous me demandez... la vision que nous avons, c'est de réduire les quantités qui vont à l'enfouissement et de tendre vers le zéro enfouissement, mais c'est une vision à long terme. On parle de deux mille vingt-cinq (2025) ou on parle de... mais pour ce qui est du court terme, quand on parle de court terme, c'est certainement à l'intérieur d'un délai de cinq (5) ans, là.

Avant de pouvoir mettre en place des choses, il faut compléter ces études-là, il faut localiser, il faut... de la mise en oeuvre ça suppose plusieurs années, là.

LE PRÉSIDENT :

Je pense que c'était assez clair. Merci. Est-ce que vous, vous trouvez que c'était clair aussi ?

5

M. KAREL MÉNARD :

Oui, c'était clair. Bien, je suis content d'une précision que monsieur Lafrance a apportée dans la deuxième partie de sa réponse et effectivement trouver des alternatives à l'élimination dans une perspective d'autonomie régionale. C'était ça le mandat que la CMM a donné aux cinq (5) secteurs. Donc, la notion d'autonomie régionale est très importante.

10

15

LE PRÉSIDENT :

Bien, je vous remercie.

M. KAREL MÉNARD :

20

Merci à vous.

25

LE PRÉSIDENT :

Madame Serena D'Agostino.

Mme SERENA D'AGOSTINO

Mme SERENA D'AGOSTINO :

Bon, moi, j'ai mes soucis de l'environnement. Je suis contente d'être ici au Québec, mais je viens de l'Italie et les conditions de la nature en Italie étaient plus désastreuses.

Quand je pense aux matières organiques ici dans la MRC de la Rivière-du-Nord, je suis comme un peu mêlée parce que dans le comité de l'environnement, on parle de compostage, on fait des formations, on donne des formations, on dit aux citoyens qu'idéalement ils devraient composter leurs résidus organiques, qui sont environ trente pour cent (30 %) de leurs sacs, de leurs vidanges.

Personnellement, ça fait vingt-deux (22) ans que je composte dans la mesure de dix (10 l), quinze litres

(15 l) par semaine, ce qui devrait faire comme au bout de ce temps-là, aurait dû faire quatorze mètres cubiques (14 m³). Par contre, je n'ai pas quatorze mètres cubiques (14 m³) de compost, j'en ai produit peut-être un (1) ou deux (2), parenthèses. J'aimerais ça savoir, et quand vous parlez de Recyc-Québec, c'est peut-être Recyc-Québec qui pourrait nous dire quelque chose, quelle est la bonne pratique écologique et sécuritaire pour transformer... pour les déchets organiques domestiques ? Est-ce qu'on doit les envoyer à un LET qui capte du gaz et qui on sait que le camion il en échappe et on sait que qu'est-ce qu'il échappe c'est à risque ? Il y a des études qui ont été faites en quatre-vingt-dix-neuf ('99) par l'Institut Armand-Frappier et il y avait... moi, j'avais vu l'article dans *La Presse*, je l'avais découpé puis j'ai retrouvé ça. Alors, les biogaz ce n'est pas juste une source d'énergie, ça cause des taux de cancer, en tout cas, dans les études épidémiologiques faites par des gens assez sérieux, aux alentours de la carrière Miron, le taux de cancer était beaucoup beaucoup plus haut qu'ailleurs.

Alors, qu'est-ce qu'on doit faire avec nos déchets organiques ? Est-ce que c'est vraiment une pratique

verte, là, mettons d'en faire de l'énergie ? Moi, je ne suis pas tellement convaincue. Moi, je continue à ne pas les mettre dans mon sac, je composte chez nous.

LE PRÉSIDENT :

Ce que je vais faire, Madame, je vais d'abord essayer de questionner quelques personnes ici sur les différentes composantes de votre question. Et je retiens quand même la possibilité d'envoyer directement une question à Recyc-Québec, ça serait une question écrite, qui reprend exactement les termes que vous avez utilisés, si les réponses que nous recevons ici ne sont pas jugées satisfaisantes par vous. D'accord ?

Auparavant, vous avez soulevé biogaz risque. J'aimerais clarifier cet aspect-là parce que, effectivement, dans l'étude d'impact, probablement vous l'avez remarqué, c'est pour ça que vous y faites référence, dans l'étude d'impact, il y avait une étude de dispersion atmosphérique de biogaz qui montrait entre autres qu'il y aurait des dépassements, notamment pour le soufre réduit d'auto, là, qui donne notamment les odeurs dans les résidences les plus proches, mais aussi pour certains composés organiques volatils qui

auraient entraîné un risque cancérigène plus élevé à une résidence.

Et il y a une nouvelle étude qui a été produite et qui a été déposée, je pense, la semaine dernière, c'est une étude qui a été notamment demandée par, je crois, le ministère de l'Environnement du Québec. Cette étude, vous me corrigerez, Monsieur Dussault, cette étude montre qu'à partir de neuf (9) prélèvements qui ont été faits dans la conduite principale de biogaz, les analyses qui ont été faites des composés organiques volatils finalement montraient... des analyses qui ont été mesurées en fait, montraient que non il n'y avait aucun risque, non, il n'y avait aucun problème.

Je vous fais une histoire courte, là, Madame.

Ce que je voulais savoir, d'abord par le ministère de l'Environnement, pourquoi vous avez demandé la reprise de cette recherche ? Est-ce que c'est parce que l'approche, le modèle de l'E.P.A. qui avait été utilisé par le promoteur, selon vous, n'était pas tout à fait adapté, donnait moins de précision ? Et si c'est le cas, mais pourquoi l'avoir demandé auparavant?

Enfin, j'aimerais un peu connaître pourquoi ce changement-là.

M. MICHEL SIMARD :

Disons que je vais donner une réponse au premier niveau, puis au besoin, je demanderai à mon collègue, monsieur Trudel...

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

M. MICHEL SIMARD :

... de compléter. Disons qu'il y avait eu, justement comme vous avez si bien dit, il y a eu un modèle de dispersion atmosphérique qui a été fait sur la base de modèle qu'on appelle LANDGEM, avec des données de ce modèle-là, mais qui était pas basé sur une caractérisation spécifique aux paramètres qu'on retrouve sur le site.

Et, à ce moment-là, avec les discussions avec nos experts que j'ai mis en contact avec le promoteur, il a été convenu que ça serait beaucoup plus adapté de faire une caractérisation spécifique avec les paramètres, avec les données, avec les échantillonnages, avec les données qu'ils avaient pour avoir une connaissance plus précise de la situation. Et, à ce moment-là, cette caractérisation-là a été faite et il y a eu un modèle de dispersion atmosphérique qui a été... il y a eu une dispersion atmosphérique qui a été produite et ça a donné des résultats qui confirmaient qu'à ce moment-là, ils rentraient dans les exigences, dans les normes et critères qu'on avait au niveau de la qualité de l'air.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que ça va vous amener à changer complètement d'approche pour les prochaines études ?

M. MICHEL SIMARD :

Ça restera à voir, disons, parce qu'on est quand même à une période dans ces domaines-là, il n'y a pas beaucoup de sites où on avait cette chance-là à cause, dans le site de Sainte-Sophie, il y avait eu un suivi

sur la qualité de l'air qui avait été exigé, un suivi très exigeant qui avait été demandé, qui avait permis à ce moment-là d'échantillonner, d'avoir des données précises sur le site et ce site-là avait cette caractéristique-là qui avait des données spécifiques.

5

LE PRÉSIDENT :

Et est-ce que vous êtes confortable ? Moi, quand je lis le dossier, je me dis : Neuf (9) échantillons prélevés dans un laps de temps relativement déterminé, qu'est-ce qui donne l'assurance d'une certaine représentativité ? Est-ce que pour vous cette question-là se présente ou pour vous, vous jugez que, non...

10

15

M. MICHEL SIMARD :

Je suis rendu à un niveau, là, où je demanderais à mon collègue Trudel de...

20

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

25

M. MICHEL SIMARD :

... de compléter.

M. CLAUDE TRUDEL :

Juste pour un petit peu aussi répondre à votre question de tout à l'heure, à savoir est-ce que dorénavant on va changer notre procédure au niveau de la caractérisation des gaz, c'est que quand les projets ont été assujettis à la procédure d'évaluation environnementale, c'est depuis mil neuf cent quatre-vingt-treize (1993), là, que ces projets-là sont assujettis, on a été amenés à développer une procédure d'évaluation des projets pour ce qu'il y avait de problématique au niveau des odeurs puis au niveau des composantes toxiques qu'on peut retrouver dans le biogaz.

Donc, ce qui nous a amenés à développer une procédure qui préconisait l'utilisation d'un modèle de génération de gaz, qui est le modèle LANDGEM qui est utilisé un peu partout, et aussi une dispersion, après ça un autre modèle de dispersion pour voir un peu comment ça se comportait en fonction des caractéristiques propres à chacun des endroits.

Dans beaucoup de cas, on n'avait pas de caractérisation suffisamment exhaustive du biogaz qui pouvait être générée, donc, on s'est inspirés d'une banque de données qui provient des États-Unis pour laquelle il y avait eu une caractérisation exhaustive de plusieurs lieux d'enfouissement. C'est ces concentrations-là qu'on a recommandé d'utiliser pour les promoteurs pour faire leurs évaluations.

5

C'est sûr que les références scientifiques dernières montrent que les évaluations qui ont été faites dans ces cas-là montrent que dans bien des cas les concentrations de composés organiques volatils sont plus faibles dans nos lieux de nos jours que ce qu'il y avait dans le passé. C'est sûr qu'il faut se référer aussi que cette caractérisation-là américaine a été faite sur un nombre important de lieux et d'anciens lieux aussi, donc qui ont peut-être reçu aussi des déchets de nature différente de ce qu'on peut recevoir. Aujourd'hui avec les collectes qu'on fait de plus en plus de différentes matières, donc on peut être amené à avoir des caractérisations au niveau des gaz différentes.

10

15

20

Ce qui m'amène à dire, c'est que la procédure,

25

quand on est capable d'avoir des données représentatives provenant directement du lieu d'enfouissement, c'est ce qu'on va suggérer de faire à l'exploitant, mais il peut toujours quand même utiliser les valeurs qui sont connues au niveau de l'E.P.A. qui sont, pour nous, des données conservatrices, parce que souvent les valeurs de concentration sont plus élevées, ils peuvent utiliser ces valeurs-là, ça va donner des résultats conservateurs à ce moment-là.

5

10

Je reviens, dernier point, je reviens sur la caractérisation qui a été faite au niveau de neuf (9) échantillons. Je vous rappelle que les échantillons ont été prélevés, j'appellerais sur le réseau central de captage de gaz qui va chercher du gaz dans l'ensemble du lieu actuel et de l'ancien lieu aussi.

15

Donc, on a un portrait que nous considérons représentatif parce que ça vise autant des anciens déchets qui ont été enfouis. On a le mélange de tout ça. Donc, c'est suffisamment représentatif pour ce qu'on peut retrouver dans le biogaz.

20

25

LE PRÉSIDENT :

Là, vous parlez d'une représentativité spatiale ?

M. CLAUDE TRUDEL :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'il y a une représentativité temporelle ?

M. CLAUDE TRUDEL :

Oui, parce que ça m'amène à vous dire que les déchets ont été enfouis là dans le passé depuis de nombreuses années à ce site-là.

LE PRÉSIDENT :

Non, mais je change ma question, est-ce que si on avait prélevé les échantillons au mois d'août, au mois de septembre, au mois d'octobre...

M. CLAUDE TRUDEL :

Non, il n'y a pas de différence comme ça au niveau annuel, au niveau de production de gaz, surtout sur un lieu dont ça fait longtemps que le mode de décomposition est j'appellerais stabilisé, dans le sens que la décomposition est entreprise... souvent la décomposition des déchets va commencer en mode anaérobie autour de six (6) mois à un an après l'enfouissement des déchets, donc, ça devient stable pendant de nombreuses années. Donc, on est dans cette période-là au niveau du lieu d'enfouissement.

5

10

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Normandeau, quelle est votre réaction à la lumière de la nouvelle étude ? Quelle a été votre réaction quand vous avez vu la différence ? On parle, pour les concentrations de soufre réduit d'auto, on parle d'une diminution d'environ cinquante pour cent (50 %).

15

20

M. JACQUES NORMANDEAU :

Je vous dirais, Monsieur le Président, que pour le

25

soufre, c'est un petit peu surprenant. Pour les autres substances, effectivement, le fameux document de l'E.P.A. qui a étudié les biogaz produits sur les sites, c'est des machins qui datent des années quatre-vingt ('80), en tout cas, il y a des données qui proviennent même à partir des années quatre-vingt ('80) ou à une époque où justement on n'était pas toujours très regardant sur ce qui était enfoui. Donc, c'est pour ça qu'on retrouvait entre autres beaucoup d'organiques de substances volatiles qui étaient très très différents.

5

10

Alors, c'est pour ça que dans le fond ces résultats-là en bout de ligne, je veux dire même les résultats précédents ne nous inquiétaient pas outre mesure.

15

Cependant, je veux dire, j'ai ici le ministère de la Santé, là, sur la pancarte, je suis un petit peu dans une position un peu gênante parce que les gens de la Santé publique de Montréal ont tout fait pour faire fermer le site Miron à Montréal. Alors nous, c'est drôle ici, on a regardé toute la littérature et même la littérature épidémiologique puis on trouve pas de problèmes.

20

25

LE PRÉSIDENT :

O.K. Du côté de la Municipalité de Sainte-Sophie, est-ce que vous avez, pour reprendre l'autre partie de la question de madame, est-ce que vous avez ou vous songez à mettre en place une collecte des matières organiques ?

5

M. ALEXANDRE LAROUCHE :

Bien, on a déjà débuté, il y a déjà un projet pilote qui est en marche, en fonction, donc de compostage. Donc, c'est la municipalité qui a fait l'achat de bacs de compostage et qui les a distribués à la population et qui continue de poursuivre dans ce domaine-là dans les prochains mois, prochaines années.

10

15

LE PRÉSIDENT :

C'est-à-dire vous avez acheté combien de bacs à compostage ?

20

M. ALEXANDRE LAROUCHE :

Là, on en a une centaine pour l'instant. On a

25

commencé cette année. On en a une centaine qu'on a distribués à la population.

LE PRÉSIDENT :

Et l'accueil semble enthousiaste ?

M. ALEXANDRE LAROCHE :

Très enthousiaste. C'est aussi à la demande des citoyens, peut-être vu que le site est sur notre territoire, les gens sont plus sensibles à ça, mais au niveau des élus, le conseil municipal a emboîté le pas cette année avec les boîtes de compostage.

LE PRÉSIDENT :

Et l'objectif ultime, ça serait de doter chaque résidence...

M. ALEXANDRE LAROCHE :

Éventuellement, c'est les bacs bruns comme on a mentionné auparavant. Les bacs bruns s'en viennent. C'est dans le... je pourrais pas vous donner de date

mais dans les prochains jours, les bacs bruns, je ne sais pas si c'est des six cents litres (600 l), là, six cent soixante-dix litres (670 l) mais ça s'en vient aussi au niveau du compostage.

5

LE PRÉSIDENT :

Au niveau de la MRC, est-ce qu'il y a des stratégies qui vont en ce sens ?

10

M. PIERRE GODIN :

En fait, Monsieur le Président, au niveau de la MRC, certaines municipalités ont peut-être fait certaines actions dans ce sens-là. En fait, au niveau de la MRC, on regarde évidemment, en fait, dans le prochain PGMR, la possibilité de mettre en place justement une technologie, trouver la meilleure technologie, en fait, pour faire du bon compostage.

15

Il y a eu plusieurs personnes, plusieurs organismes qui sont venus nous rencontrer déjà par le passé mais ça n'a jamais vraiment abouti. Alors, je pense qu'actuellement, comme tantôt il a été dit par le promoteur, effectivement, on va regarder aussi les

20

25

propositions qui vont venir du promoteur à ce niveau-là parce qu'on essaie d'avoir la meilleure technologie là-dessus mais à venir jusqu'à présent, c'est sûr et certain que ça va être regardé dans le prochain PGMR.

Puis également, en fait, tantôt on parlait un petit peu dans la question, on parlait aussi des centres de tri. Alors, la position de la MRC là-dessus, elle a été quand même assez claire à l'époque, il y en avait déjà un au centre de Waste Management à l'époque et il y en a un qui a été parti dans le coin de Lachute, le Tricentris, et ça a été très très très bien jusqu'à il y a pas tellement longtemps où, actuellement, on s'aperçoit... en fait, on voulait pas entrer en concurrence finalement avec ce centre de Lachute et disons que ça a été vraiment très très très bien, c'est un très beau succès le Tricentris.

Par contre, on s'aperçoit, en fait, depuis certains... depuis plusieurs mois, là, qu'il y a quand même des difficultés à ce niveau-là puis on a peut-être bien pris une assez bonne position au niveau de la MRC d'aller vers Tricentris plutôt que de faire concurrence directement parce que actuellement il y a plusieurs centres de tri aussi qui sont malheureusement en

difficulté et même en fermeture actuellement puisqu'on connaît les effets du marché où actuellement les prix ont dégringolé d'une façon incroyable.

Alors, à ce moment-là, on sait que les municipalités qui ont fait affaire avec le centre Tricentris déjà, et tout le monde y croît fermement, sauf qu'actuellement les municipalités vont avoir à payer probablement une facture peut-être plus élevée dans les prochains mois dû au fait qu'effectivement au niveau du marché, il y a une perte importante là-dessus.

LE PRÉSIDENT :

D'ailleurs, la Commission vendredi, elle a posé une question à Recyc-Québec qui va un petit peu dans ce sens-là.

M. PIERRE GODIN :

Ah, excellent.

LE PRÉSIDENT :

Elle est accessible sur le site Internet. Madame.

Mme SERENA D'AGOSTINO :

Ma deuxième question, j'avais suivi les audiences de deux mille trois (2003) et il y avait... aujourd'hui on parle de Waste Management. En deux mille trois (2003) c'était Intersan. Et avant c'était Richer. Je sais pas s'il y avait d'autres phases mais je pense que c'est juste ça.

Alors, le lien entre Intersan puis Richer qui était venu au jour, à la lumière dans les dernières audiences publiques, c'était que quand il y avait mettons un droit acquis d'exploitation, on revendiquait le lien avec Richer. Quand c'était une responsabilité pour la pollution, la contamination des eaux souterraines, on disait : Bon, ça, c'est la faute à Richer, c'est pas nous.

Là, je me demande, aujourd'hui quand on parle de LET, de Waste Management, est-ce que c'est la même compagnie et qu'est-ce qui en est de l'imputabilité, si

c'est un autre... parce que Intersan, c'est une filiale de Waste Management, mais aujourd'hui est-ce que techniquement, là, est-ce que c'est toujours la même... est-ce qu'on a affaire toujours avec la même compagnie ou dans les dernières années il y a eu un changement, c'est une autre compagnie ? Et qu'est-ce qui en est, mettons, de toutes les responsabilités, l'imputabilité, mettons tout ce qui est fait, les choix qui ont été faits, etc. ?

5

10

LE PRÉSIDENT :

Peut-être monsieur Dussault, je vous laisserais la parole en premier.

15

M. MICHEL DUSSAULT :

Oui, absolument. Dans un premier temps, Monsieur le Président, Waste Management est une entreprise responsable, même si nous n'étions pas présents, nous n'étions pas les propriétaires des années soixante-quatre ('64) jusqu'à quatre-vingt-dix-sept ('97), Waste Management ne s'est pas défilée. D'ailleurs, l'entreprise a entamé un vaste chantier de sécurisation. Donc, nous avons pris les

20

25

responsabilités.

Pour en venir directement maintenant à la question de madame, il n'y a pas eu de changement de propriétaire depuis mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1997). Waste Management, par sa filiale Intersan, avait fait l'acquisition de Services Sanitaires Richer en mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1997) et le nom d'Intersan était bien connu au Québec. Nous avons opéré sous ce nom-là jusqu'à la fin de mil neuf cent quatre-vingt-quinze (1995) et à compter de janvier deux mille six (2006) graduellement nous avons introduit le nom de Waste Management. Et depuis, nous opérons au Québec toutes nos divisions sous le nom de Waste Management.

LE PRÉSIDENT :

Madame faisait référence à l'imputabilité. En ayant acquis la propriété de Richer qui devenait imputable ?

M. MICHEL DUSSAULT :

C'est Waste Management, donc, que nous avons donné

toutes les garanties au ministère, aux municipalités, nous avons pris toutes les responsabilités pour la propriété et même les activités passées avant l'arrivée d'Intersan ou Waste Management en mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1997).

5

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie.

Ça va ?

10

Mme SERENA D'AGOSTINO :

Moi, j'aurais une autre petite question.

15

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui, allez-y.

Mme SERENA D'AGOSTINO :

20

Parce qu'on parlait tantôt de droits de regard et le droit de regard de la MRC, c'était que le site d'enfouissement accueille juste les matières résiduelles provenant de la municipalité qui est dotée

25

d'un programme de récupération des déchets dangereux et qu'il y ait comme des programmes pour la valorisation et tout ça.

Par contre, dans le droit de la MRC, c'était aussi peut-être de pouvoir limiter les volumes. **5**

Au conseil municipal de Prévost, il y a eu une résolution à l'effet qu'on souhaitait que le volume total soit réduit à quatre cent mille tonnes (400 000 T), ça, c'était quand notre maire était un peu sous la pression de certains citoyens, arrivé à la MRC, le maire a voté à l'unanimité pour autre chose mais, je veux dire, la MRC pourrait encore, mettons, limiter, choisir plutôt que de bénéficier d'un escompte de quarante-trois dollars la tonne (43 \$/T), de redevance quasiment on pourrait parler, pourrait décider de penser plus aux générations futures puis de payer qu'est-ce qu'on a à payer, d'assumer nos responsabilités, etc., donc d'avoir un droit de regard. **10**
15
20

Est-ce qu'à ce moment-là, en ayant les prochains PGMR en deux mille neuf (2009) et en ayant les audiences aujourd'hui, est-ce qu'on est comme décalé ? Est-ce qu'il y aurait encore un effet, je sais pas, au **25**

niveau de la législation si...

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Godin, est-ce que la modification à votre PGMR a déjà été apportée ?

5

M. PIERRE GODIN :

Non, Monsieur le Président, ça va être discuté, comme je vous le disais, dans les prochains mois.

10

LE PRÉSIDENT :

Bon. Pourriez-vous en donner un peu plus de détails ? Ça va être discuté, et ensuite, admettons que...

15

M. PIERRE GODIN :

Bon. En fait, à venir jusqu'à présent comme on vous le disait au niveau du plan de... au niveau du droit de regard là-dessus, c'est celui qui est actuellement en vigueur qui est applicable.

20

25

Maintenant, dans les prochains mois, nous allons regarder effectivement ce qui en est, mais c'est bien sûr que le droit de regard va être vérifié. Au niveau du tonnage, madame fait... madame D'Agostino parlait de la municipalité de Prévost qui avait effectivement voté une résolution à l'époque, mais au tour de table de la MRC par la suite, il y a eu aussi la votation de ce droit de regard-là qui est passé à l'époque et je ne me souviens pas si c'était unanimement, là, mais je pense que c'était unanime, alors, madame semble dire que c'était unanime, et à ce moment-là, c'est le droit de regard qui était là.

5

10

Il y avait... la quantité qui était d'un million (1 M) de tonnes n'avait pas été mise en cause à cette époque-là.

15

Aujourd'hui, un million deux cent cinquante mille (1 250 000) tonnes annuelles, je saurais pas vous dire nécessairement que c'est ce qui sera accepté, mais évidemment si la MRC, les élus ont parlé d'un million (1 M) de tonnes annuelles à l'époque et semblent encore favorables à ça, évidemment c'est certainement à peu près dans ces eaux-là qu'on devrait accepter.

20

25

LE PRÉSIDENT :

Mais est-ce que vous avez eu la réponse pour votre projet de modification du schéma d'aménagement et de développement ou pas encore ?

5

M. PIERRE GODIN :

C'est-à-dire que...

10

LE PRÉSIDENT :

Pour permettre l'autorisation à des fins non agricoles...

15

M. PIERRE GODIN :

Au niveau de la C.P.T.A.Q., non, pas encore.

LE PRÉSIDENT :

20

Et puis donc, pour la Municipalité de Sainte-Sophie, le plan de zonage ne peut pas être revu tant que le schéma d'aménagement n'aura pas été approuvé ?

25

M. ALEXANDRE LAROUCHE :

Bien, au niveau du plan de zonage, on a eu une conformité au schéma parce que notre règlement de zonage était en vigueur.

5

LE PRÉSIDENT :

Oui.

10

M. ALEXANDRE LAROUCHE :

Ça a été agrandi au niveau de la municipalité pour la toute bonne raison qu'au niveau du schéma d'aménagement, il est rentré en vigueur, le nouveau schéma d'aménagement est rentré en vigueur le dix-huit (18) mars de cette année deux mille huit (2008) et on avait prévu le périmètre d'agrandissement du site d'enfouissement déjà au schéma d'aménagement et on l'avait libellé comme tel dans le schéma d'aménagement en précisant que c'est un périmètre projeté et on devait obtenir l'autorisation de la C.P.T.A.Q. avant d'apporter la modification.

15

20

À l'origine, on voulait l'implanter directement,

25

le périmètre, pour le soumettre au Ministre. Par contre, si je ne m'abuse, le MAPAQ s'était opposé en disant : On est mieux de le mettre en périmètre projeté et d'attendre l'autorisation de la C.P.T.A.Q. avant de l'adopter.

5

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que ça serait prévisible, je sais que vous ne pouvez pas vous prononcer pour la C.P.T.A.Q., monsieur Quesnel, mais est-ce que ces demandes-là normalement prennent beaucoup de temps à être traitées?

10

M. PIERRE-OLIVIER QUESNEL :

C'est difficilement prévisible. Ça peut prendre, lorsque la demande est transmise, ça peut peut-être prendre trois (3) mois à peut-être un an ou plus dans certains cas. C'est très variable.

15

20

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que la demande n'a pas été adressée en deux mille six (2006) ?

25

M. MICHEL DUSSAULT :

Non, Monsieur le Président, la demande a été adressée, si je ne m'abuse, en avril deux mille huit (2008).

5

LE PRÉSIDENT :

Deux mille huit (2008).

10

M. MICHEL DUSSAULT :

Maintenant, ce que nous avons comme information, malheureusement il y a des gens qui sont en congé de maladie, donc ça ralentit l'analyse dans le cadre du processus.

15

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

20

Madame, ça répond ?

Mme SERENA D'AGOSTINO :

Oui. Je voulais juste... j'ai dit quelque chose

25

tantôt, si vous me permettez, quand je parlais de la réduction au niveau du compost, là, puis mes expériences personnelles des... j'ai dix (10 m³), quatorze mètres cubes (14 m³) réduits à un (1 m³) ou deux mètres cubes (2 m³), là, en ce qui concerne... quand on parle des vingt-huit millions (28 M) de tonnes, est-ce que c'est comme vingt-huit millions (28 M) de tonnes qui rentrent ou c'est vingt-huit millions (28 M) de tonnes qui restent ?

Parce que dans ces proportions-là, dans l'organique, on perd comme beaucoup, on perd peut-être quatre-vingt-dix pour cent (90 %) mettons du volume en haut de ça, c'est juste...

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Votre question est claire. Monsieur Dussault ?

M. MICHEL DUSSAULT :

C'est le tonnage entrant, Monsieur le Président.

Mme SERENA D'AGOSTINO :

Entrant, O.K.

LE PRÉSIDENT :

Ça va ?

Mme SERENA D'AGOSTINO :

O.K. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Je vous en prie. Monsieur Ménard, Karel Ménard.

M. KAREL MÉNARD

M. KAREL MÉNARD :

Bonsoir. Ça roule assez vite. J'aurais peut-être besoin d'un tableau si monsieur Dussault... c'est le tableau 3.9 de l'étude d'impact à la page 313. C'est concernant les quantités restantes, là, sur le

territoire, les quantités d'élimination restantes des sites qui desservent les territoires de la CMM.

LE PRÉSIDENT :

J'imagine que vous aimeriez avoir le révisé ? Parce qu'il y a le 3.9 et le 3.9 révisé. Moi, je vous suggère de prendre le 3.9 révisé parce que les données sont plus complètes.

M. KAREL MÉNARD :

Est-ce qu'on peut l'avoir...

LE PRÉSIDENT :

Comme vous voulez.

M. KAREL MÉNARD :

Oui, allez-y avec le 3.9 révisé. Peut-être ma question dans ce cas-là est obsolète parce que je ne l'ai pas vu.

LE PRÉSIDENT :

Parce qu'en fait, le 3.9 révisé fait place aussi aux demandes, pas seulement aux acquis.

5

M. KAREL MÉNARD :

Ah, O.K., bon.

LE PRÉSIDENT :

10

Mais il y a une section du tableau qui est à l'autre page aussi, là.

M. KAREL MÉNARD :

15

Non, ça va, mais ma question c'est... parce que effectivement le tableau non révisé ne prenait pas en compte les demandes et moi, j'allais dire au ministère : Approuver le site tout de suite, là, on est en sous-capacité d'élimination parce que dans ce qui nous est présenté, on ne tient pas compte effectivement du site de Lachenaie qui demande un point trois million (1.3 M) de tonnes pendant une vingtaine d'années ou à peu près si je ne me trompe pas, aussi du site de Sainte-Sophie

20

25

qui est actuellement en demande et même du site de Saint-Nicéphore, parce qu'on parle de deux mille dix (2010) à deux mille trente-cinq (2035) sur le tableau mais Saint-Nicéphore, d'après d'autres tableaux... O.K., parfait.

5

Donc, je crois qu'il a été relativement bien révisé. Mais ma demande c'est... ma question, pardon : Comment le ministère de l'Environnement prend-il sa décision ? Parce que là, effectivement, en regardant les chiffres même avec les projets qui ne sont pas autorisés mais qui sont pendants, là, on est en sous-capacité d'élimination si on regarde à moyen terme. Donc, on risque, dans une logique purement mathématique, on risque de donner une autorisation d'un certain temps au site de Sainte-Sophie mais est-ce que pour ça, on va devoir pénaliser le promoteur BFI à Lachenaie parce que lui aussi a fait une demande d'agrandissement d'un point trois million (1.3) de tonnes par année ?

10

15

20

Et là finalement, si on ne veut pas donner plus à l'un qu'à l'autre, on va certainement leur donner aux deux (2) et on va se retrouver dans une surcapacité d'élimination. Je ne sais pas si vous me suivez ou si

25

je suis assez clair.

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Très très clair.

5

M. KAREL MÉNARD :

En fait, c'est un peu le cycle qu'on vit à tous les cinq (5) ans. Je veux dire, à tous les cinq (5) ans, les gros sites d'enfouissement autour de Montréal c'est toujours la crise, on est en sous-capacité d'élimination, donc on autorise le maximum et souvent plus que ce que le promoteur demande, avec la réserve comme ils disent, comme c'est arrivé ici il y a cinq (5) ans et pour une courte période de temps.

10

15

Donc, à chaque an... chaque cinq (5) ans, pardon, c'est le même scénario qui revient et je comprends que le ministère ou la ministre de l'Environnement, qui est un petit peu coincée, elle autorise mais elle ne donne pas tout pour... en fait, elle ménage la chèvre et le chou, donc elle autorise ce qui est demandé par le promoteur, mais pour une courte période de temps.

20

25

C'est pas comme ça qu'on gère la gestion des déchets sur le territoire d'une grande métropole comme Montréal et de sa région. Et j'aimerais simplement voir si le ministère a envisagé, à l'interne, je ne sais pas, la possibilité de traiter l'ensemble des demandes en même temps, dire, pour éviter qu'elles se chevauchent et qu'à chaque fois on tombe en sous-capacité pour finalement se retrouver en surcapacité d'élimination.

5

10

Surcapacité d'élimination, qu'est-ce que ça veut dire ? Ça veut dire qu'on offre plus d'espaces d'enfouissement qu'il y a une demande. Donc, qu'est-ce qui arrive souvent, bien, c'est des prix concurrentiels, la baisse des prix des coûts d'enfouissement, donc ça encourage l'enfouissement par rapport au coût de recyclage qui actuellement vous le savez... bon, les centres de recyclage souffrent énormément en ce moment.

15

20

Donc, c'est pas comme ça qu'on gère. On a beau avoir une politique mais c'est sur papier mais si concrètement on ne règle pas la question de l'élimination sur le territoire métropolitain, on aura beau avoir la plus belle politique qui soit au Québec,

25

ça sert strictement à rien.

Est-ce que le ministère s'est penché là-dessus de un jour entrevoir la gestion des déchets du territoire métropolitain mais via peut-être une mini générique, si on veut, ou une audience qui englobe l'ensemble des demande et essayer de les faire concorder au niveau temps, là, au niveau...

M. MICHEL SIMARD :

Non, effectivement, c'est une belle question, mais c'est que la façon de faire, c'est que nous autres on évalue chaque projet qui nous est soumis à son mérite et en tenant compte autant au niveau de nos normes, de nos exigences et au niveau des justifications et je suis bien d'accord que l'interlocuteur, le requérant mentionne qu'effectivement on doit se rasseoir ici seulement cinq (5) ans plus tard, bien ça, là-dessus on passe à un niveau qui n'est plus à notre niveau administratif mais à un niveau politique.

Ça fait qu'à ce niveau-là, j'ai peu de pouvoir.

LE PRÉSIDENT :

Mais bien honnêtement, votre question est très embêtante, en fait, pour n'importe qui.

5

M. KAREL MÉNARD :

Bien, si je comprends bien, c'est que monsieur Simard n'est pas contre.

10

LE PRÉSIDENT :

Pardon ?

M. KAREL MÉNARD :

15

Si je comprends bien, monsieur Simard n'est pas contre l'idée. Il trouve l'idée intéressante.

Mme LUCIE BIGUÉ :

20

Il peut pas se prononcer.

25

M. KAREL MÉNARD :

Je sais.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Votre autre question ? Par contre, je pense que, bien honnêtement, cette dimension-là pourrait être... vous avez sûrement l'intention de l'aborder dans le cadre de votre mémoire et si jamais vous le faites, faites-le avec suffisamment de détails pour qu'il puisse avoir prise, que ça ne reste pas seulement à un niveau conceptuel, en tout cas, si c'était possible, là.

M. KAREL MÉNARD :

On va essayer. Donc, on va l'écrire mais essayer de bien l'écrire, ça, c'est autre chose.

O.K. Deuxième question concerne les biogaz, mais pas au niveau de qu'est-ce qui est produit et ainsi de suite... mais pas au niveau de ce qui est produit, la

qualité, ainsi de suite, mais par rapport au contrat avec Cascade. Je veux dire, il y a cinq (5) ans, on a donné une autorisation de cinq (5) ans à la compagnie Intersan à l'époque et je voudrais savoir quel est le lien ou la nature du contrat, sans rentrer dans les détails, ainsi de suite, entre le site d'enfouissement, Waste Management, et Cascade ? Est-ce que c'est un contrat à long terme qui dépasse, au niveau de l'approvisionnement, qui dépasse bien au-delà l'autorisation qui a été reçue de cinq (5) ans ?

5

10

Juste pour expliquer, est-ce qu'il y a une certaine dépendance ? Parce que si on n'accorde pas l'autorisation actuelle qui est demandée, on va éventuellement léser la compagnie parce que peut-être elle a un contrat de vingt (20) ans ou de vingt-cinq (25) ans d'approvisionnement avec les biogaz du site.

15

Donc, est-ce que, d'un côté comme de l'autre, je veux pas dire qu'on est coincés, mais est-ce qu'on ne doit pas tenir compte aussi de ça ? Et dans ce cas-là, on est presque obligés d'être en faveur de l'agrandissement parce qu'il y a des emplois qui sont liés et ainsi de suite ?

20

25

Donc, on est dans une position aussi qui est délicate pour bien du monde, là.

LE PRÉSIDENT :

Je comprends.

Monsieur Dussault.

M. MICHEL DUSSAULT :

Je vais demander à mon collègue, monsieur Brien, de vous parler de l'entente et de répondre à la question de monsieur Ménard.

M. DANIEL BRIEN :

Pour répondre directement à la question, le contrat avec Cascade est un contrat de dix (10) ans. Lorsqu'il a été négocié, étant donné l'incertitude qu'on avait sur le long terme pour notre site d'enfouissement, on s'est limités à un contrat de dix (10) ans.

LE PRÉSIDENT :

Et qui a commencé ?

M. DANIEL BRIEN :

Qui a commencé en deux mille cinq (2005).

LE PRÉSIDENT :

Donc, ça veut dire que même s'il n'y avait pas ce projet de LET, il y aurait suffisamment de production du biogaz au cours des cinq (5) prochaines années ou six (6) prochaines années pour pouvoir approvisionner Cascade ?

M. DANIEL BRIEN :

Bien, c'est sûr qu'on va pouvoir encore approvisionner Cascade bien évidemment. Est-ce que ça sera à la hauteur des besoins de Cascade ? Ça, ça demeure un point d'interrogation. C'est sûr qu'avec les investissements que Cascade a faits, ils essaient de substituer presque à cent pour cent (100 %) le gaz naturel ou les autres carburants qu'ils utilisent pour

utiliser le biogaz.

Il y a des périodes de l'année, il y a certaines semaines dans l'année que Cascade prend pratiquement cent pour cent (100 %) de ses besoins énergétiques en biogaz.

5

LE PRÉSIDENT :

Cent pour cent (100 %). Est-ce que ça répond ?

10

M. KAREL MÉNARD :

Parfait. Merci.

15

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup. Écoutez, on va terminer ce premier soir d'audience. Demain matin, il faut se lever tôt. Donc, je comprends que toutes les personnes qui souhaiteraient accompagner la Commission dans sa visite terrain se rencontreraient ici à huit heures...

20

25

M. MICHEL DUSSAULT :

Huit heures trente (8 h 30) précise.

LE PRÉSIDENT :

... huit heures trente (8 h 30). Ça serait une sortie d'environ deux (2) heures, Monsieur Dussault ?

M. MICHEL DUSSAULT :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Et la séance de l'après-midi débuterait à une heure trente (1 h 30). Pour les personnes qui ne peuvent pas se présenter dans l'après-midi, celle du soir débuterait à dix-neuf heures (19 h).

Alors, merci pour votre participation et bonne nuit.

SERMENT D'OFFICE

Je, soussigné, ROBERT TÉTRAULT, sténographe officiel bilingue, dûment assermenté comme tel, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont la transcription exacte et fidèle de mes notes prises au moyen du sténomasque, le tout en accord avec la Loi.

5

Robert Tétrault, s.o.

10